



TURENNE CAPITAL PARTENAIRES
CROISSANCE ET RENDEMENT 2023

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

AU 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SYNTHESE DE L'ACTIVITE DU FIP CROISSANCE ET RENDEMENT 2023	3
Tableau de bord	3
Politique de gestion	3
INFORMATIONS DIVERSES	4
I. Information sur les distributions réalisées	4
II. Co-investissements réalisés par le Fonds	4
III. Investissements complémentaires	4
IV. Transferts de participation	4
V. Portage	4
VI. Instruments financiers et placements collectifs du Groupe	4
VII. Sélection des intermédiaires	4
VIII. Honoraires de prestations de conseil ou de montage	4
IX. Changements substantiels	4
X. Liquidité du Fonds	4
XI. Frais supportés par le fonds	5
XII. Intervention des établissements de crédit liés à la Société de Gestion	5
XIII. Effet de levier	5
XIV. Prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement	5
XV. Politique de rémunération au sein de la Société de Gestion	8
XVI. Exercice des droits de vote	8
XVII. Mandats sociaux de la Société de Gestion au sein des organes sociaux des sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations	9
XVIII. Profil de risque	9
REVUE DU PORTEFEUILLE DE SOCIETES	11
RAPPORT ESG	13
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	41
RAPPORT COMPTABLE	45

SYNTHESE DE L'ACTIVITE DU FIP CROISSANCE ET RENDEMENT 2023

Tableau de bord

	Actif net	Part A	Part B
Au 31 décembre 2022	15 487 765,46 €	101,54 €	63,46 €
Au 30 juin 2023	16 163 113,70 €	105,11 €	151,98 €
Au 31 décembre 2023	17 735 644,08 €	113,41 €	358,07 €
Actif net création (30/11/2017)	15 250 350,00 €		
Actif net création compte tenu des rachats de parts ¹	15 194 250,00 €	100,00 €	25,00 €
Variation globale depuis l'origine ²	2 541 394,08 €	13,41 €	333,07 €
Evolution depuis l'origine	16,73%	13,41%	1332,28%
Evolution sur l'exercice	14,51%	11,69%	464,25%

La Société de Gestion précise par ailleurs que les performances passées du Fonds ne préjugent en rien de ses performances à venir. En particulier, nous rappelons que la performance ne peut s'apprécier que sur la totalité de la vie du Fonds.

Politique de gestion

Le FIP Croissance & Rendement 2023 a été créé le 30 novembre 2017 pour une durée minimum de six ans soit jusqu'au 31 décembre 2023, éventuellement prorogeable de deux fois un an. Le fonds détenant encore plusieurs sociétés non cotées en portefeuille, la durée de vie du fonds est prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024. Nous vous informons que Turenne Capital Partenaires a décidé d'ouvrir la période de pré-liquidation du FIP à compter du 30 juin 2023.

Au cours de l'exercice, le FIP a réinvesti (début janvier 2023) dans la société L'Agence Wam (agence de référencement qui accompagne les PME et les grands comptes dans le développement de leur visibilité sur les moteurs de recherche).

Le fonds a procédé à la cession de la société Seraphin (accompagne les professionnels du droit dans leur transformation digital) et de la société Elysées Langues (formation linguistique aux professionnels).

La valeur de la part du fonds a progressé de + 13,41 % depuis sa création en novembre 2017, notamment grâce à la revalorisation de certaines sociétés du portefeuille et de plus-values liées à la cession de participations.

¹ Depuis la création du Fonds le montant des rachats de parts s'élève à 56 100,00 €

² La variation calculée tient compte des distributions et rachats de parts

INFORMATIONS DIVERSES

I. Information sur les distributions réalisées

Afin de tenir compte de l'engagement de conservation des parts pendant cinq ans pris par les porteurs de parts, le FIP Croissance et Rendement 2023 n'a procédé à aucune distribution depuis sa constitution en novembre 2017, conformément au règlement du Fonds.

II. Co-investissements réalisés par le Fonds

Un co-investissement a été réalisé en janvier 2023 dans la Société l'Agence WAM par le FIP Croissance & Rendement 2023 et un autre FIP géré par Nord Capital Partenaires (filiale de Turenne Capital Partenaires). Les deux fonds sont entrés aux mêmes conditions financières et juridiques et à la même date.

Aucun co-investissement avec la Société de Gestion, ou un membre de la Société de Gestion, n'a été réalisé, conformément aux règles de co-investissement décrites dans le règlement du Fonds.

III. Investissements complémentaires

Le Fonds n'a pas réalisé d'investissements complémentaires dans des sociétés non cotées dans lesquelles d'autres véhicules gérés par la Société de Gestion sont déjà actionnaires.

IV. Transferts de participation

Aucun transfert prévu par l'article 5.b. du règlement n'a été réalisé au cours de l'exercice.

V. Portage

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas procédé à des opérations de portage, prévues par l'article 5.b. du règlement.

VI. Instruments financiers et placements collectifs du Groupe

Le Fonds ne détient pas d'instruments financiers émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe ou des placements collectifs (OPCVM, FIA et Autres placements collectifs) et fonds d'investissement de pays tiers détenus, gérés par la société de gestion ou les entités de son groupe.

VII. Sélection des intermédiaires

La politique arrêtée par Turenne Capital Partenaires en matière de sélection des intermédiaires pour l'aide à la décision d'investissement et d'exécution des ordres concernant les instruments financiers cotés est disponible sur le site internet www.turennecapital.com/mentions-legales/.

VIII. Honoraires de prestations de conseil ou de montage

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu d'honoraires de prestations de conseil ou de montage facturés au Fonds, ou facturés par la Société de Gestion, ou une société liée, aux sociétés dans lesquelles le Fonds détient une participation.

IX. Changements substantiels

Entrée en pré-liquidation

Turenne Capital Partenaires a décidé d'ouvrir la période de pré-liquidation du FIP à compter du 30 juin 2023. Au cours de cette période de pré-liquidation, le FIP bénéficie de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Le FIP n'est notamment plus tenu de respecter le quota d'investissement de 70 % de l'actif du fonds en PME régionales.

Prolongation de la durée de vie

Le FIP Croissance & Rendement 2023, créé le 30 novembre 2017, devait arriver à échéance le 31 décembre 2023. Le fonds détenant encore plusieurs sociétés non cotées en portefeuille, la durée de vie du fonds est prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, conformément au règlement du fonds.

X. Liquidité du Fonds

Du fait de sa nature, le Fonds est constitué d'actifs non liquides. La Société de Gestion met en œuvre les dispositions nécessaires pour procéder à la cession de ces actifs dans les meilleures conditions possibles avant l'échéance finale du Fonds, afin de pouvoir procéder à sa liquidation dans les délais prévus.

Ces actifs représentaient 66,40 % de l'actif net au 31 décembre 2023.

La part des actifs liquides est suffisante pour faire face aux frais de fonctionnement du Fonds ainsi qu'aux demandes de rachats à titre exceptionnel prévues par le règlement du Fonds. Dans le cas où la part des actifs liquides ne serait pas suffisante pour faire face à ces frais, ils seraient avancés par la Société de Gestion. Le Fonds rembourserait alors la Société de Gestion dès qu'il disposerait d'actifs liquides.

XI. Frais supportés par le fonds

Le détail des frais de gestion de l'exercice figure dans le rapport comptable.

XII. Intervention des établissements de crédit liés à la Société de Gestion

La société de gestion n'est à ce jour liée à aucun établissement de crédit.

XIII. Effet de levier

Le Fonds n'a pas recours à l'effet de levier.

XIV. Prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement

a. Engagements en matière de durabilité de la société de gestion Turenne Capital Partenaires

i. Politique ESG

En tant qu'actionnaire de long terme, Turenne Capital Partenaires est engagé dans une démarche d'investisseur responsable depuis plus de 10 ans. La société de gestion est en effet signataire des Principes pour l'Investissement Responsable depuis 2012.

Sa démarche s'inscrit dans le cadre de la politique et des engagements ESG de Turenne Groupe, devenu société à mission début 2023.



Raison d'être de Turenne Groupe

« Accompagner le développement d'entreprises créatrices de valeur, en investissant de façon professionnelle et responsable »

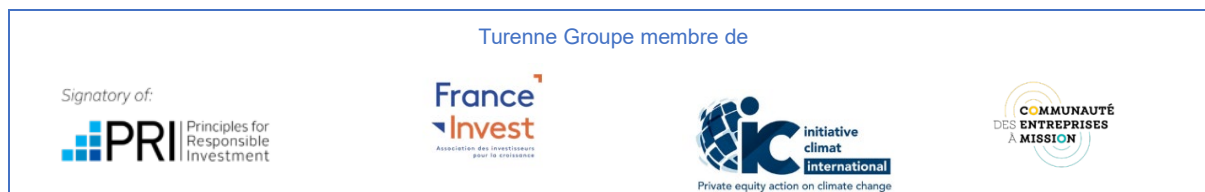
Objectifs environnementaux et sociaux de Turenne Groupe à horizon 2030

OBJECTIFS POUR NOTRE PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
Promouvoir le partage de la création de valeur financière au profit du plus grand nombre des salariés	Soutenir la création et le développement de centres de décision dans les régions	Accompagner nos participations dans leur transition environnementale	Favoriser la diversité et la parité notamment dans les organes de gouvernance
100 % des entreprises rentables* ayant mis en place un outil de partage des résultats (intéressement ou participation ou prime de partage de la valeur) * accompagnées à partir de juillet 2023 Accroître le nombre d'entreprises en portefeuille ayant mis en place un dispositif de partage de la plus-value avec les collaborateurs	75 % des entreprises accompagnées dans les territoires, hors Ile-de-France	Objectifs formalisés de réduction de l'empreinte environnementale pour 100 % des entreprises dans lesquelles nous sommes actionnaires majoritaires 75 % des entreprises de +50 salariés et +10 M€ de CA pour nos investissements minoritaires	30 % de femmes siégeant au comité de direction de nos participations
Résultat 2022 62 % des entreprises ont mis en place un mécanisme de partage de la valeur	Résultat 2022 72 % des entreprises accompagnées en régions hors IDF	Résultat 2022 43 % des entreprises de + 50 salariés et 10 M€ CA ont formalisé une politique environnementale	Résultat 2022 26 % en moyenne
OBJECTIFS ET REALISATIONS INTERNES TURENNE GROUPE			
100 % actionariat salarié	Proximité : 32 investisseurs présents dans nos bureaux en régions en 2023	Signataire de l'Initiative Climat International	Comex Paritaire et 40 % de femmes dans les équipes d'investissement

Pour plus de détails sur la politique ESG du groupe, consultez la [rubrique engagement du site internet](#) et le [rapport RSE 2023](#)

Turenne Groupe est également signataire de l'Initiative Climat International, de la Charte France Invest pour favoriser la parité Femmes-Hommes dans le capital investissement et dans les entreprises et de la Charte d'engagement sur le partage de la valeur de France Invest.

En cohérence avec l'ensemble de ces engagements et la politique ESG de Turenne Groupe, Turenne Capital Partenaires s'engage ainsi à promouvoir les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) auprès de ses participations comme facteur de création de valeur et à accompagner les dirigeants dans leur démarche de responsabilité sociale d'entreprises (RSE).



La mise en œuvre de la politique ESG s'appuie sur une gouvernance dédiée :

- Le **comité exécutif** de Turenne Groupe définit et valide la politique ESG.
- La mise en œuvre opérationnelle de la politique ESG est coordonnée par la Directrice ESG avec l'appui du **Comité « Turenne Engagé pour Demain »**, composé de 16 membres issus des différentes équipes d'investissement, représentatives des expertises sectorielles, des sociétés de gestion et des bureaux régionaux du Groupe. Ce comité propose le plan d'action ESG et accompagne les équipes d'investissement à déployer et mettre en œuvre ces engagements.
- En tant que société à mission, Turenne Groupe a également mis en place un **comité de mission** dont le rôle est de questionner le modèle de la mission et les objectifs retenus ainsi que d'évaluer l'efficacité de l'entreprise pour accomplir cette mission et atteindre ses objectifs. Ce comité est composé de :
 - o Christophe Deldycke, Président de Turenne Groupe,
 - o Pauline Becquey, directrice ESG de Turenne Groupe,

- Viviane Olivo, directrice Identité & Territoire du Crédit Agricole Nord de France, en charge de la communication, des partenariats, de la fondation, de la vie mutualiste et des point passerelle (aide aux personnes fragiles).
- Christine Panier, Experte spécialiste du Private Equity, Ex-responsable des investissements dans les fonds de private equity en Europe de l'Ouest au sein du Fonds Européen d'Investissement (FEI)
- Patrick Rondot, Président du conseil de surveillance du groupe Menix.

ii. Démarche de responsabilité sociale interne de la société de gestion (RSE)

Outre ses engagements vis-à-vis de son portefeuille d'investissements, Turenne Capital Partenaires s'attache également à exercer ses activités de manière responsable, en mettant en œuvre une démarche RSE vis-à-vis de ses propres collaborateurs et activités autour des axes suivants :

1. **Partager la création de valeur**

- Actionnariat-salarié : 100 % des collaborateurs sont associés du groupe et des campagnes sont régulièrement organisées pour permettre aux nouveaux arrivants de devenir actionnaires
- Politique de rémunération variable respectant les principes de proportionnalité de la directive AIFM prévoyant un alignement à long terme des intérêts avec les investisseurs et n'incitant pas les collaborateurs à une prise de risque excessive dans le cadre de la gestion des fonds ou de la société de gestion,
- Plan d'épargne salariale abondé par l'employeur (maximum prévu par la loi),

2. **Favoriser la diversité et l'inclusion sociale**

- Comex paritaire
- Promouvoir la parité hommes/femmes : à fin 2023, Turenne Groupe compte 40 % de femmes au sein des équipes d'investissement
- Egalité d'opportunités entre les hommes et les femmes,
- Recours très limité aux contrats précaires (intérim, CDD ...)
- Taux de conversion des stages en CDI élevé,
- Rapport de proximité dirigeant - employé favorisant le dialogue et la prise d'initiative,

3. **Favoriser le bien-être au travail**

- Mutuelle et prévoyance prises en charge intégralement par l'employeur,
- Possibilité de télétravail,
- Abonnement à une application permettant de réserver des séances de sport cofinancé par l'employeur
- Turenne Académie : programme de formations internes à destination des collaborateurs du groupe
- Séminaire annuel et moments réguliers de convivialité (petits-déjeuners, afterworks, teambuilding) pour renforcer la cohésion interne

4. **Politique environnementale :**

- Politique du zéro plastique à usage unique : machines à café en grain éco-responsable et fontaines à eau / verres et gourdes à disposition des collaborateurs et visiteurs
- Forfait Mobilité Durable
- Bilan carbone réalisé en 2021, en cours de réactualisation
- Fresque du Climat à destination de l'ensemble des collaborateurs en décembre 2022

5. **Mécénat : la Fondation Béatrice Denys**



La Fondation pour l'innovation thérapeutique Béatrice Denys (renommée ainsi en hommage à une collaboratrice de Turenne Capital Partenaires, décédée en 2012) est une structure placée sous l'égide de la Fondation pour la Recherche Médicale.

Turenne Capital Partenaires est le premier donateur de cette Fondation. Son équipe Turenne Santé soutient et anime la Fondation en assumant sa gestion opérationnelle, en gérant l'appel à projets et le suivi des lauréats.

Chaque année, elle récompense un projet scientifique médical d'excellence en allouant une subvention pouvant aller jusqu'à 150 000 euros destinée à financer de l'équipement, du fonctionnement ou du personnel. Son objectif est de soutenir des projets scientifiques issus de la recherche académique française pour apporter un bénéfice thérapeutique aux patients et professionnels de santé, avec le souhait de contribuer vertueusement à l'écosystème de l'innovation scientifique en France.

Depuis sa création, la Fondation a récompensé 23 projets au sein de laboratoires académiques. Parmi eux, une dizaine ont donné naissance à une entreprise.

b. Classification du Fonds conformément au Règlement SFDR

1. Définitions

Entré en vigueur le 10 mars 2021, le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Disclosure » ou « SFDR ») a pour objectif de renforcer et harmoniser les règles de transparence des politiques d'investissement des acteurs et des produits financiers présentant ou revendiquant des aspects ESG (Environnement, Social, et de Gouvernance) ou durables.

En application du Règlement Disclosure, le risque en matière de durabilité doit être pris en compte dans les décisions d'investissement à compter du 10 mars 2021. Ce Règlement définit le risque en matière de durabilité comme : « *un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement* ». Les règles harmonisées de transparence qu'il édicte reposent sur un principe de double matérialité : les risques de durabilité, soit l'impact que peuvent avoir des événements extérieurs en matière de durabilité sur le rendement du produit financier, et les incidences en matière de durabilité, soit l'impact que peuvent avoir les investissements réalisés sur ces facteurs de durabilité.

2. Classification

Le Fonds ayant été créé avant la date d'entrée en vigueur du Règlement SFDR, il a été classé « Article 6 » par défaut. Compte tenu de son antériorité, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

3. Prise en compte des principales incidences négatives

Compte tenu de ce qui précède, le Fonds ne prend pas en compte des principales incidences négatives.

XV. Politique de rémunération au sein de la Société de Gestion

La société s'est engagée à respecter les principes de rémunération prévus par la Directive AIFM.

La politique de rémunération de Turenne Capital Partenaires est soumise à l'approbation annuelle du Conseil de Surveillance. La rémunération des Collaborateurs est fixée et révisée par le Président du Directoire.

Les rémunérations se décomposent en une partie fixe et une partie variable. La rémunération fixe est déterminée pour rémunérer les collaborateurs au regard des obligations de leur poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

La partie variable, versée en numéraire en début d'année au titre de l'exercice clos, après détermination du résultat de la société, est assise sur des critères quantitatifs et qualitatifs selon que le salarié exerce des fonctions d'investissement ou des fonctions support.

Turenne Capital Partenaires a défini une politique de rémunération conforme aux dispositions communes France Invest/AFG. Celle-ci vise à assurer une cohérence entre le comportement des collaborateurs et leurs objectifs à long terme et vise notamment à dissuader la prise de risque excessive de la part d'un collaborateur à titre personnel ou dans le cadre de la gestion d'un fonds en particulier.

La répartition des parts de carried interest entre les collaborateurs/dirigeants est quant à elle déterminée par le Directoire en fonction de la contribution estimée de chacun. Le mécanisme de répartition des plus-values entre les investisseurs en parts ordinaires et les souscripteurs de parts de carried interest est de nature à garantir un alignement des intérêts entre ces derniers. Le carried interest pratiqué par la société est calculé sur la performance finale du fonds et non deal by deal.

Exercice 2023	Nombre de bénéficiaires	Rémunérations fixes	Rémunérations variables	Carried interest
Total rémunérations brutes	59	4 970 732	946 614	1 000 049
Dont cadres	54	4 743 732	921 914	1 000 049
Dont non cadres	5	227 000	24 700	-

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel de Turenne Capital Partenaires.

XVI. Exercice des droits de vote

Il est rappelé que la société de gestion gère un Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) dont l'objet principal n'est pas d'investir dans des instruments négociés sur un marché réglementé ou organisé. Ainsi, concernant l'ensemble des titres non cotés détenus par le FIP, la politique de vote est indissociable de sa stratégie d'investissement.

La société de gestion se réserve le droit de voter aux assemblées générales des sociétés non cotées dans lesquelles le FIP Croissance & Rendement 2023 a investi par présence physique, voie électronique/postale ou par procuration.

Concernant les investissements en titres cotés, la société de gestion se donne pour objectif d'exercer son droit de vote lorsque la participation du FIP Croissance & Rendement 2023 dans une société cotée dépasse des seuils de détention jugés significatifs.

Notre politique d'engagement actionnarial est disponible sur simple demande par e-mail adressé à info@turennecapital.com ou par courrier simple à Turenne Capital Partenaires 9, rue de Téhéran - 75008 Paris.

XVII. Mandats sociaux de la Société de Gestion au sein des organes sociaux des sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations

Société	Organe de direction	Intervenant	Type intervenant	Intervenant- Représentant	Intervenant- Rôle
ARTICQUE	Comité stratégique	Turenne Capital	Mandataires	Vincent MAISONHAUTE	Membre
BRIQUE HOUSE	Comité stratégique	Nord Capital Partenaires	Mandataires	Vincent CHADENAT	Membre
COGEFERM	Comité de surveillance	Turenne Capital	Mandataires	Stéphane SAUDO	Membre
ECODROP	Conseil stratégique	Turenne Capital	Mandataires	Mathilde SERRES	Membre
ECODROP	Conseil stratégique	Turenne Capital	Mandataires	Vincent MAISONHAUTE	Membre
L'AGENCE WAM	Comité stratégique	Nord Capital Partenaires	Mandataires	Pierre BON	Membre
LBAE	Comité stratégique	Turenne Capital	Mandataires	Mathilde SERRES	Membre
NEXT-U	Comité stratégique	Turenne Capital	Mandataires	Vincent MAISONHAUTE	Membre
PROGRESS9	Comité stratégique	Turenne Capital	Mandataires	Mathilde SERRES	Membre
PROGRESS9	Comité stratégique	Turenne Capital	Mandataires	Vincent MAISONHAUTE	Membre
SINGULART	Conseil d'administration	Turenne Capital	Mandataires	Vincent MAISONHAUTE	Censeur

La Société de Gestion ou ses collaborateurs n'ont perçu aucune rémunération au titre de ces fonctions sur l'exercice écoulé.

XVIII. Profil de risque

L'ensemble des risques identifiés comme pouvant avoir un impact négatif significatif sur le Fonds, son activité, ses résultats ou son évolution sont détaillés ci-après.

- Risque de perte en capital

La stratégie d'investissement mise en œuvre peut s'avérer inappropriée et se traduire par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire la perte totale de l'investissement réalisé.

- Risque de liquidité

Les titres non cotés ne bénéficient pas d'une liquidité immédiate, les investissements réalisés par le Fonds étant susceptibles de rester immobilisés durant plusieurs années. Des conditions de marché défavorables peuvent limiter ou empêcher la cession des titres admis sur un Marché Financier que le Fonds peut détenir.

- Risque actions

- Actions non cotées : les Sociétés Régionales dans lesquelles le Fonds investit peuvent être confrontées à des difficultés économiques, de gestion etc., qui peuvent se traduire par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire la perte totale de l'investissement réalisé.
- Actions cotées : la baisse des marchés d'actions peut entraîner une diminution de la valeur liquidative des titres, OPC et FIA en portefeuille, donc une baisse de la Valeur liquidative du Fonds.
- Actions cotées de petites et moyennes capitalisations : la baisse des marchés d'actions peut entraîner une diminution de la valeur liquidative. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la Valeur liquidative du Fonds plus importante et plus rapide. Cependant, ce type d'investissement ne sera pas prédominant dans la gestion du Fonds.

- Risque lié aux obligations convertibles

En matière d'obligations, il y a un risque de défaillance de l'émetteur des obligations. En cas de non conversion des obligations convertibles, le rendement attendu des investissements ne sera pas supérieur à celui du marché obligataire et le profil de risque sera obligataire et non action comme un fonds de capital-risque classique.

- Risque de taux

Le risque de taux est proportionnel à la part des actifs obligataires. Une hausse des taux pourrait entraîner une baisse de la Valeur liquidative des parts du Fonds.

- Risque de crédit

Le Fonds peut investir dans des actifs obligataires monétaires et diversifiés (c'est-à-dire à la fois en actions, et en actifs obligataires et monétaires). La dégradation de la qualité des émetteurs pourrait entraîner une baisse de la valeur des titres de crédit, ce qui pourrait entraîner une baisse de la Valeur liquidative des parts du Fonds.

- Risque de change

Le Fonds est soumis au risque de baisse des devises d'investissement du Fonds par rapport à l'euro. Par conséquent, en cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la Valeur liquidative des parts du Fonds peut baisser. Le niveau d'exposition maximal au risque de change du Fonds pourra aller jusqu'à 100 %.

- Risque lié au niveau de frais élevés

Le niveau des frais auxquels est exposé ce Fonds suppose une performance élevée, et peut donc avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement et engendrer une perte en capital. La performance, fonction de la composition de l'actif du Fonds, peut ne pas être conforme aux objectifs de l'investisseur.

- Risque lié à l'évaluation des titres non cotés

Compte tenu de la difficulté à estimer la valeur des titres non cotés d'une part, la Valeur liquidative du Fonds est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte des actifs du Fonds.

- Risque Global

Le risque global du Fonds est déterminé au moyen de la méthode du calcul de l'engagement.

REVUE DU PORTEFEUILLE DE SOCIETES DU FONDS FIP CROISSANCE ET RENDEMENT 2023 AU 31/12/23



ARTICQUE INFORMATIQUE

Année de création	
Branche	NTIC
Activité	Plateforme privative pour apporter le géo-décisionnel collaboratif au cœur de toute l'entreprise
Région	Centre
Chiffre d'affaires (K€)	
Montant investi (K€)	701,298
Méthode de valorisation	
Commentaire	NA



ECODROP

Année de création	
Branche	NTIC
Activité	Solution digitale de collecte et dépôt des déchets de chantiers
Région	Ile-de-France
Chiffre d'affaires (K€)	
Montant investi (K€)	433,125
Méthode de valorisation	Prix de revient
Commentaire	Créé en 2017, Ecodrop propose à tous les acteurs du bâtiment une solution digitale de collecte et dépôt en déchèterie des déchets de chantier. La Société propose la collecte exhaustive de déchets sur chantier à travers une offre complète : la pose de bennes ainsi que le retrait journalier via un camion collecteur. La société prend ensuite en charge le dépôt en déchèterie avec des prix négociés. Ecodrop gère toutes sortes de déchets provenant d'artisans indépendants, de groupes de BTP ou de chantiers importants. La Société opère principalement en Ile-de-France.



LA BOITE AUX ENFANTS

Année de création	2009
Branche	Services B to C
Activité	Exploitation de parcs de loisirs familiaux indoor sous la marque « Gulli ».
Région	Ile-de-France
Chiffre d'affaires (K€)	8107
Montant investi (K€)	623,4349
Méthode de valorisation	
Commentaire	Créée en 2009, La Boîte aux Enfants exploite des parcs de loisirs familiaux indoor sur le marché français. En 2015, l'entreprise a fait l'acquisition de la société Kidéa Services, exploitant les parcs Woupi. Cette opération permet à la société de se positionner en tant que leader des parcs de jeux couverts destinés aux familles avec 11 parcs détenus en propre. LBAE se distingue par un positionnement premium et une implantation au sein des zones commerciales ainsi que par une offre de services variée comprenant notamment des activités ludiques, un espace dédié aux parents et des événements inédits. La société s'appuie également sur la notoriété de la marque Gulli, 1ère chaîne TNT dédiée aux enfants. Le groupe détient donc désormais 13 parcs en propre et comptabilise environ 1 million d'entrées annuelles. Depuis les réouvertures des parcs, l'affluence est satisfaisante et la société est à la recherche d'acquisitions pour élargir son parc.

NEXT-U

education group

Année de création	
Branche	Services B to C
Activité	Groupe d'enseignement supérieur privé
Région	Aquitaine
Chiffre d'affaires (K€)	
Montant investi (K€)	1400,26297
Méthode de valorisation	Prix de revient
Commentaire	Le Groupe Next-U est un groupe d'enseignement supérieur spécialisé dans les métiers du marketing digital, du tourisme et de l'œnologie via 5 formations (ESCEN, Webtech Institute, Atlas Institute, Magnum Institute et Bachelor Institute). Le Groupe a des campus à Bordeaux, Lyon et Paris et ouvre une nouvelle implantation en septembre 2022 à Lille.



PROGRESS9

Année de création	
Branche	NTIC
Activité	CRM hôtelier
Région	Ile-de-France
Chiffre d'affaires (K€)	
Montant investi (K€)	601,026
Méthode de valorisation	
Commentaire	Créée en 2013, PROGRESS 9, dont le nom commercial est « Expérience Hôtel », est un CRM dédié à l'hôtellerie indépendante. Ce CRM redonne la main aux hôteliers et crée une expérience client digitale clé en main : récupération et confirmation des réservations, préparation et personnalisation du séjour, gestion des avis et fidélisation client.



SINGULART

Année de création	
Branche	NTIC
Activité	Galerie d'art en ligne
Région	Ile-de-France
Chiffre d'affaires (K€)	
Montant investi (K€)	1258,52534
Méthode de valorisation	Valeur de transaction
Commentaire	Depuis 2017, Singulart permet à tout amateur d'art de profiter de la richesse culturelle du monde entier depuis son salon, et d'acquérir en toute confiance l'œuvre originale d'un artiste contemporain vivant à l'autre bout du monde. En matière de peinture, de photographie ou de sculpture, la notion de frontière semble en effet caduque. Aujourd'hui, la plateforme a déjà permis à 8millions de visiteurs uniques de découvrir de nouveaux talents depuis chez eux.

NOTRE DÉMARCHE & NOS ENGAGEMENTS D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

RAPPORT RSE 2023
DONNÉES 2022

04 Turenne Groupe, en bref

06 Nos engagements ESG

NOS ENGAGEMENTS

NOS OBJECTIFS

TURENNE GROUPE, SOCIÉTÉ À MISSION

NOTRE GOUVERNANCE RSE

10 Notre démarche ESG dans nos investissements

12 Performance ESG du portefeuille

18 Notre démarche RSE interne

PARTAGE DE LA CRÉATION DE VALEUR

PARITÉ ET GOUVERNANCE

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE

MÉCÉNAT

20 Démarches RSE de nos participations

BLANCHEPORTE

HÔTEL MERCURE LYON CENTRE CHÂTEAU PERRACHE

INTEROR

OCELLIS

AURA AERO

EDITO

5^{ème} édition de notre enquête auprès de nos participations, le rapport RSE est désormais une étape incontournable du groupe Turenne pour faire le point annuel sur la performance extra-financière de nos entreprises.

Fin 2022, nous étions actionnaires et investisseurs dans plus de 200 entreprises via nos différents véhicules d'investissement, avec 1,5 milliard d'euros d'encours sous gestion.

Engagés dans une démarche d'investisseur responsable depuis plus de 10 ans – nous avons signé les Principes pour l'Investissement Responsable en 2012 – nous sommes aussi conscients de la montée en puissance des enjeux ESG et de la nécessité d'accélérer et renforcer notre action.

141 participations de notre portefeuille (soit près de 84 % des répondants) ont déjà mis en place au moins une initiative pour réduire l'empreinte environnementale de leurs produits et services ou de leur activité.

C'est très bien, mais nous souhaitons désormais engager notre portefeuille dans des actions transformatives répondant aux exigences d'un modèle d'affaire bas carbone et inclusif.

Nous avons initié cette démarche en favorisant le partage de la création de la valeur au profit des salariés, un engagement renforcé par la signature de la Charte France Invest en 2023. 62 % de nos participations ont mis en œuvre un tel dispositif en 2022. L'exemple le plus probant est sans doute celui du fonds NOV Relance Impact qui promeut systématiquement la mise en place d'un mécanisme de partage de la valeur vers l'ensemble des salariés.

Nous promouvons également la parité au sein de la gouvernance : en moyenne 26 % de femmes siègent au sein des comités de direction de nos participations.

Des engagements que nous nous appliquons également en interne : Turenne Groupe est détenue par ses collaborateurs, et notre comité exécutif respecte la parité.

Convaincus que la performance extra-financière est créatrice de valeur et que notre rôle est d'accompagner au plus près les entreprises dans cette démarche, Turenne Groupe est devenue société à mission fin 2022. Un engagement fort, soutenu par nos collaborateurs, tous actionnaires du groupe, qui marque notre volonté de renforcer et accélérer dans les mois et années à venir nos actions RSE, au service de nos entreprises. Ce rapport 2023 marque un état de lieux, sur lequel nous allons construire dès à présent la prochaine étape de notre politique d'investisseur responsable.



Christophe DELDYCKE

Président du Directoire
Turenne Groupe

TURENNE GROUPE EN BREF

**Au service de la création de
valeur depuis plus de 20 ans**

4

sociétés de
gestion



79

collaborateurs
dont

62

investisseurs

1,5

Md € sous
gestion

+210

entreprises en
portefeuille fin 2022

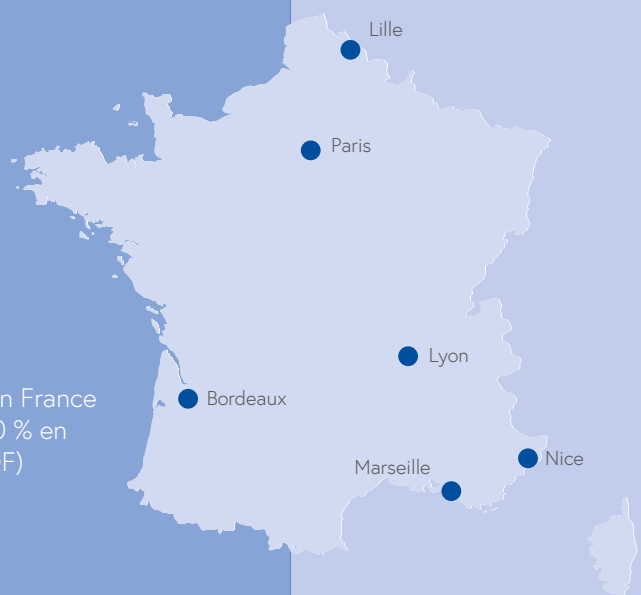
Une présence forte en régions

30

investisseurs présents
dans nos bureaux en
régions, hors Paris

+39 000

ETP dans nos
participations en France
dont près de 80 % en
régions (hors IDF)



1,3 Milliard
d'euros sous gestion

Notre gestion de fonds institutionnels

Stratégies sectorielles



SANTÉ

CAPITAL SANTÉ

Capital développement et transmission.

RELYENS INNOVATION SANTÉ

Capital innovation santé notamment biotechnologies et dispositifs médicaux.



HÔTELLERIE

TURENNE HÔTELLERIE

investit dans des sociétés détenant des fonds de commerce et généralement les murs associés dans de grandes agglomérations françaises.



INNOVATION

INNŌVACOM
PEOPLE. VENTURES. PEOPLE. JOURNALIST.

INNOVACOM

Capital amorçage et capital innovation dans des start-ups technologiques dédiées à la transformation numérique par des technologies de rupture (deep-tech).



SERVICES BtoB - DIGITAL ET SERVICES À L'ENVIRONNEMENT

TURENNE EMERGENCE

Accompagnement de PME dans leurs premières opérations de LBO dans les services aux entreprises (BtoB), le digital, l'éducation / formation et les services à l'environnement.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



REV3 CAPITAL

Accompagnement en fonds propres des entreprises de la région Hauts-de-France au cœur de la Troisième Révolution Industrielle (énergies renouvelables, gestion de l'énergie, efficacité énergétique, mobilité intelligente, économie circulaire).

Fonds à critères RSE renforcés



NOV RELANCE IMPACT

Soutien en capital développement et transmission d'entreprises de tous secteurs dans les régions, avec des critères ESG renforcés et la mise en place systématique d'un mécanisme de partage de la valeur.

Fonds de dette



OBLIGATIONS RELANCE

Délégation de gestion confiée à Turenne Capital Partenaires pour déployer 340 M € en vue de financer la croissance organique, externe ou internationale auprès des PME et ETI en France.

Nos véhicules régionaux



NORD CAPITAL INVESTISSEMENT

Géré par Nord Capital Partenaires, filiale du Crédit Agricole Nord de France, accompagne en capital-développement et transmission les entreprises du Nord-Pas-de-Calais.



REGAIN 340

Géré par Turenne Capital Partenaires, outil de renforcement des fonds propres des PME des Hauts-de-France et Seine-et-Marne.



CONNECT PRO

Capital développement et transmission dans des PME de la région Sud.

200 Millions
d'euros sous gestion

Notre gestion de fonds ouverts à la clientèle privée



SLP SÉLECTION & OPPORTUNITÉS

Être actionnaire de PME et ETI régionales, solides et performantes.

www.slpselectionetopportunités.com



FCPI AVENIR NUMÉRIQUE

Apporter des financements aux entreprises portant la révolution numérique au cœur de l'industrie et de l'économie réelle sur tous les territoires, géré par Innovacom Gestion.

www.fcpiavenirnumerique.com

NOS ENGAGEMENTS ESG

Depuis plus de 20 ans, Turenne Groupe, via ses différentes sociétés de gestion, contribue au développement économique en apportant des capitaux propres aux entreprises présentes dans l'ensemble des régions de France.

En tant qu'investisseur de long terme, nous finançons l'innovation, le développement des entreprises sur leur territoire et leur transmission afin qu'elles gardent leur centre de décision localement.

Signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) depuis 2012, Turenne Groupe est maintenant engagée depuis plus de 10 ans dans une démarche d'investisseur responsable et encourage les entrepreneurs à l'adoption de meilleures pratiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance.

2012

Signature
des PRI



2014

Signataire de la Charte
d'Investisseur
Responsable de France
Invest



2019

Signataire de l'Initiative
Climat International

Plateforme de mobilisation
des acteurs du capital-
investissement qui
cherchent à mieux
comprendre et à gérer
les risques associés au
changement climatique et à
contribuer à l'objectif de la
COP 21



2020

Signataire de la Charte
pour la Parité Femmes-
Hommes de France Invest



Déc.

2022

Turenne Groupe devient
société à mission

2023

Signataire de la Charte
sur le partage de la valeur
de France Invest



NOS OBJECTIFS

En tant qu'actionnaire professionnel de long terme, nous jouons un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des dirigeants de start-up, PME et ETI françaises que nous soutenons. Notre responsabilité est de les accompagner à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance pour favoriser le développement de leurs activités et la création de valeur durable, porteuse d'opportunités pour tous. C'est pourquoi nous promovons et soutenons nos entrepreneurs dans leurs démarches RSE pour améliorer leur empreinte socio-économique et environnementale.

Afin de suivre la performance globale de notre portefeuille dans le temps, nous avons sélectionné trois indicateurs ESG de référence, cohérents avec nos engagements, avec des objectifs fixés à horizon 2025 et 2030.



Objectifs

2025

E

75%

Inciter 75 % de nos sociétés à la mise en place d'initiatives visant à réduire leur empreinte environnementale

2025

S

75%

Accompagner 75 % de nos entreprises dans la mise en place de dispositifs de partage de la création de valeur au-delà des obligations réglementaires

2030

G

30%

Atteindre 30 % de femmes siégeant aux comités de direction de nos sociétés

Résultats 2022

85%

Objectif atteint

62%

26%

FIN 2022, TURENNE GROUPE EST DEVENUE SOCIÉTÉ À MISSION



Fin décembre 2022, Turenne Groupe a acté la modification de ses statuts pour devenir entreprise à mission. Cette décision a été soutenue par les collaborateurs, tous actionnaires du groupe.

Notre raison d'être

Accompagner le développement d'entreprises créatrices de valeur en investissant de façon professionnelle et responsable.

”

Objectifs environnementaux et sociaux

Donner accès au plus grand nombre d'épargnants à la création de valeur financière et extra-financière.

La création de valeur financière pour rémunérer les fonds confiés par nos souscripteurs privés et institutionnels

La création de valeur extra-financière au profit de l'humain dans son écosystème en :

- mettant en œuvre des initiatives qui permettent aux entreprises de se développer et de réduire leur empreinte environnementale ;
- favorisant le partage de la création de valeur financière au profit du plus grand nombre des salariés des entreprises accompagnées ;
- favorisant la création et le développement de centres de décisions dans les régions ;
- favorisant la diversité et la parité notamment dans les organes de gouvernance

NOTRE GOUVERNANCE

Constitué de 15 collaborateurs représentatifs des différentes entités et expertises du Groupe et soutenu par la Direction Générale, le Comité « Turenne Engagé pour Demain » propose, diffuse et met en œuvre la politique ESG du groupe, aussi bien au niveau des équipes des sociétés de gestion de Turenne Groupe, qu'auprès des entreprises que nous accompagnons.

Comité exécutif

Définit et valide la politique ESG et la stratégie RSE du groupe



Christophe DELDYCKE
Président du Directoire



Benoît PASTOUR
Directeur Général



Mounia CHAOUI
Directrice Associée



Anne-Sophie MAES
Directrice Associée



Directrice ESG*

Pilote et coordonne la mise en œuvre de la politique et du plan d'action ESG du groupe
Accompagne nos participations dans leur démarche RSE, en appui des équipes d'investissement
Manager de mission dans le cadre de la société à mission



Pauline BECQUEY
Directrice ESG



Comité « Turenne engagé pour demain »*

Propose, diffuse et met en œuvre le plan d'action ESG du groupe



Benjamin ALTARAS
Directeur Turenne Hôtellerie



Anne-Laure BEAULIEU
Chargée d'Affaires Senior Turenne
Emergence



Pauline BECQUEY
Directrice ESG



Elise DE CALUWE
Directrice d'Investissement, Nord
Capital Partenaires



Amandine GRIMBLOT
Chargée d'Affaires Senior, REV3
Capital



Claire LABARRE
Directrice d'Investissement,
Obligations Relance



Quentin-Pierre MARIE
Directeur des Relations
Institutionnelles



Nam METZGER
Directrice NOV Relance Impact



Clément NAUTÉ
Chargé d'affaires - Connect Pro



Raquel PIRES
Directrice d'investissement,
Turenne Santé



Claire POULARD
Directrice d'Investissement, Turenne
Santé



Benoît PRAUD
Directeur d'Investissement -
Innovacom



Julie RECALDE
Directrice Administrative & Financière



Mathilde SERRES
Directrice d'investissement
Ile-de-France



Ayoub ZTOUTI
RCCI Adjoint

*composition des équipes et du comité en septembre 2023

NOTRE DÉMARCHE ESG DANS NOS INVESTISSEMENTS

Notre politique et méthodologie ESG

Nous suivons et analysons la démarche RSE de nos participations, tout au long de leur vie en portefeuille, en incluant, aux côtés des critères financiers, des critères extra-financiers dits ESG (environnementaux, sociaux et gouvernance) :

- **Dialogue de gestion** : Les équipes de gestion participent aux organes de surveillance et de contrôle des sociétés dans lesquelles les fonds investissent et échangent très régulièrement avec les interlocuteurs clés de ces entreprises, y compris sur les sujets ESG.
- **Suivi annuel** : Nous organisons une campagne annuelle de reporting auprès des entreprises de notre portefeuille. Par souci d'harmonisation, nous utilisons le questionnaire ESG défini et préconisé par France Invest, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et BPI France. Il intègre notamment les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives de la réglementation SFDR et nous permet de suivre les objectifs de Turenne Groupe.
- **Accompagnement** : Au cas par cas, évaluations ou accompagnements personnalisés ponctuels, avec l'appui de cabinets de conseil externes, pour la réalisation de diagnostics stratégiques RSE ou de bilans carbone.

Campagne 2022 : méthodologie

La campagne de reporting 2022 a été adressée à 198 entreprises représentant 88 % des investissements du portefeuille de sociétés non cotées de Turenne Groupe à fin 2022 (88 % des investissements de Turenne Capital Partenaires ; 94 % des investissements de Nord Capital Partenaires, 95 % des investissements d'Innovacom Gestion et 100 % des investissements de Connect Pro). Le taux de réponse varie d'une question à l'autre. Pour la majorité des indicateurs de performance présentés dans ce rapport, le taux de réponse avoisine les 85 %. Les taux de réponse sont précisés pour chaque indicateur.

Les résultats présentés sont rapportés au nombre de répondants par question (et non à la totalité des participations du groupe). Le nombre d'entreprises concernées est également précisé pour chaque indicateur.

Focus sur les fonds articles 8 et 9 (SFDR) du Groupe

Fin 2022, deux fonds sous délégation de gestion représentant 222 M€ étaient classés article 8 au titre du Règlement Disclosure (SFDR) :

- FPS OBLIGATION RELANCE France
- FPS OBLIGATION RELANCE FRANCE – TURENNE CAPITAL PARTENAIRES.

Au cours de l'exercice 2023, trois autres fonds classés article 8 ont été lancés :

- FCPR PME ET TERRITOIRE (encours de 20 M€)
- FPCI TURENNE HOTELLERIE 3 (en cours de levée)
- FPCI Emergence ETI II (en cours de levée)

ainsi que deux nouveaux compartiments des FPS OBLIGATIONS RELANCE France et FPS OBLIGATIONS RELANCE FRANCE – TURENNE CAPITAL PARTENAIRES également classés article 8 et cumulant 118 M€ d'encours.

Deux autres fonds classés article 9 sont en cours de lancement à fin 2023 :

- FPCI NEXT HEALTH CAPITAL
- HORIZON INDUSTRIES

Intégration des risques et opportunités ESG à chaque étape du cycle d'investissement

#1

Pré-investissement

- ⊗ Exclusion de certains secteurs d'activités
- ⊗ Analyse de matérialité des enjeux ESG
- ⊗ Due diligence ESG :
 - Due diligence interne via le questionnaire Turenne Groupe et des échanges avec le management et, le cas échéant, les équipes RSE au sein de l'entreprise ;
 - Analyse des risques et opportunités de durabilité ;
 - Due diligence stratégie RSE externe au cas par cas, intégrant la RSE dans les enjeux stratégiques, et le Business Plan de l'entreprise
- ⊗ Clause ESG dans les pactes d'actionnaires



#2

Suivi en portefeuille

- ⊗ Envoi et suivi du questionnaire ESG annuel, intégrant les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (PAI, selon la réglementation SFDR)
- ⊗ Analyse et consolidation des résultats par stratégie d'investissement, reporting par fonds en réponse aux sollicitations des souscripteurs
- ⊗ Réalisation et publication d'un Rapport RSE annuel groupe pour présenter la performance globale du portefeuille avec un focus sur les trois indicateurs de référence et partager des cas pratiques de démarche RSE des entreprises accompagnées
- ⊗ Pédagogie et accompagnement des entreprises au cas par cas selon les résultats
- ⊗ Organisation de réunions internes et externes thématiques autour de la démarche RSE des entreprises



#3

Cession

- ⊗ Suivi des indicateurs de référence et de la performance extra-financière sur la période de détention
- ⊗ Réalisation si nécessaire d'une vendor due-diligence ESG

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Initiatives de réduction de l'empreinte environnementale

Objectif 2025

Inciter 75% de nos sociétés à la mise en place d'initiatives visant à réduire leur empreinte environnementale

Résultats 2022

84%

des répondants (soit 141 entreprises) ont mis en place au moins une initiative visant à réduire l'empreinte environnementale de leur activité et/ou celle de leurs produits et services.

Taux de réponse : 85 % soit 168 entreprises

35 %

de nos entreprises ont formalisé une politique environnementale

Taux de réponse : 81 %

25 %

ont déjà procédé à une évaluation de l'empreinte carbone (18 % sur les scopes 1, 2 et 3)

Taux de réponse : 85 %

74%

Initiatives mises en place visant à réduire l'empreinte environnementale des produits ou services

44%

Plan d'actions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre

28%

Protection de la biodiversité et des écosystèmes

20%

Initiatives visant à réduire ou réutiliser les déchets

73%

Initiatives mises en place visant à réduire l'empreinte environnementale de leur activité

38%

Suivi et limitation des trajets en avion ou en voiture

24%

Réduction des polluants et déchets dangereux

14%

Initiatives de protection de la biodiversité locale (ruches sur le toit, limitation des herbicides, etc.)

REV3 Capital : une société d'investissement orientée vers la décarbonation



REV3 CAPITAL finance et accompagne en fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises et sociétés de projets de la région Hauts-de-France

Thématiques d'investissement : **Energies Renouvelables, Gestion de l'Energie, Efficacité énergétique et réseaux intelligents, Mobilité intelligente des biens et des personnes, Economie circulaire**



24 m€

investis
depuis 2016

14

entreprises
accompagnées

+3 m

tonnes de CO₂e
évitées par an

Végétolement Provence, la révolution de la beauté responsable



Bien plus qu'une marque de soins botaniques pour les cheveux et la peau, Végétolement Provence souhaite incarner la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en révolutionnant l'industrie de la beauté.

Secteur d'activité : Cosmétiques

Localisation : Sud - PACA

Date d'investissement : 2021

Nb d'employés : 28 fin 2022

L'histoire de Végétolement Provence commence avec la prise de conscience des risques pour la santé dans l'industrie de la coiffure, où des produits potentiellement dangereux sont utilisés. Végétolement Provence est donc née avec la mission de proposer des produits plus sains et pour contribuer à un environnement de travail plus sûr pour les coiffeurs et les professionnels de la beauté. La société suit ainsi le rapport Reach de 2007 pour exclure les ingrédients nocifs de ses formulations et privilégie des actifs botaniques naturels.

En plus de la formulation responsable, l'entreprise minimise son empreinte environnementale en évitant le suremballage, en choisissant des matières premières durables, en réduisant la consommation d'eau, en favorisant les circuits courts, et en refusant les tests sur les animaux. Des pratiques vertueuses sont également mises en œuvre au niveau du siège social : bornes de recharge électrique pour les véhicules des collaborateurs, tri des déchets, etc.

Un partenariat a également été mis en place avec "La Collecte du Coiffeur," une entreprise spécialisée dans le ramassage des déchets dangereux liés au métier de la coiffure.

Végétolement Provence est engagée dans une démarche pour obtenir la certification B-Corp.



PERFORMANCE SOCIALE

Partage de la création de valeur

Objectif 2025

Accompagner 75% de nos entreprises dans la mise en place de dispositifs de partage de la création de valeur au-delà des obligations réglementaires

Résultats 2022

62%

des répondants (107 participations) ont mis en œuvre un tel dispositif en 2022 (vs 48 % - 89 participations en 2021)

Taux de réponse : 85 % soit 168 entreprises

Le partage de la valeur dans le fonds NOV Relance Impact

Ce fonds a été créé dans le contexte du programme d'investissement « Assureurs – Caisse des Dépôts Relance Durable France ». Il a pour vocation de prendre des participations en fonds propres et quasi-fonds propres de PME et ETI françaises non cotées opérant dans les régions et dans tous les secteurs de l'économie. Des critères extra-financiers ambitieux sont fixés pour chacune des participations et l'accompagnement des équipes de Turenne Groupe vise notamment à aider ces entreprises à améliorer et modifier leurs pratiques afin d'atteindre ces critères.

Parmi ces critères, l'équipe de gestion, en accord avec les souscripteurs institutionnels du FPS NOV RELANCE IMPACT, a fait le choix de systématiser la mise en place d'un mécanisme de partage de la création de valeur de l'ensemble des actionnaires vers l'ensemble des salariés. Ces mécanismes, notamment la mise en œuvre d'un véhicule d'actionnariat salarié, rencontrent une grande écoute de la part des dirigeants qui – au-delà de la vocation de partage économique – y voient une représentation concrète de la notion d'adhésion et d'implication des salariés et de la marque employeur.

Ce mécanisme de partage peut prendre deux formes :

- La mise en place d'un **instrument d'actionnariat salarié** dans les 12 à 18 mois suivant la date de réalisation de l'opération : l'équipe étudie avec le management des participations les solutions les plus adaptées à chaque entreprise afin de permettre au plus grand nombre de salariés de devenir actionnaires de leur entreprise. Chaque société du portefeuille est abordée avec une approche sur-mesure qui permet de prendre en compte les spécificités de son activité, de ses salariés et d'opter pour la solution la plus intéressante pour l'entreprise et les employés ainsi que les instruments idoines (FCPE, société de salariés et/ ou plan d'attribution d'actions gratuites, etc.) et les modalités de suivi en cours de vie du véhicule d'actionnariat salarié (gestion des entrées-sorties, méthode de valorisation, communication auprès des salariés, etc.) ;
- **Le partage de la plus-value à la sortie** de l'ensemble des actionnaires à l'ensemble des salariés : les actionnaires prennent l'engagement de verser à l'ensemble des salariés 10% de leur plus-value à la sortie dès lors que la performance des actionnaires dépasse 10%. Ce mécanisme s'inscrit dans le cadre de la Loi Pacte. Ce partage de la plus-value est automatiquement versé dans un PEE constitué préalablement au moment de la cession.

A date*, parmi les 7 participations du portefeuille de NOV RELANCE IMPACT, 5 sociétés ont mis en place ou sont en train de mettre en place un mécanisme d'actionnariat salarié ouvert à tous les employés et les 2 autres un partage de la plus-value au moment de la sortie.

*Septembre 2023



NEXT-U

Engagé sur le thème de la formation, Next-U est un groupe d'enseignement supérieur spécialisé dans les métiers du marketing digital, du tourisme durable et de l'œnologie via 5 formations. Le groupe est présent sur 4 campus : Paris, Lille, Lyon et Bordeaux. Next-U propose des programmes en accès post bac sur concours et permet aux étudiants d'effectuer un bachelor et un master. Le groupe NEXT-U a construit son projet en étroite collaboration avec les entreprises. L'objectif étant d'offrir la meilleure employabilité aux étudiants, toutes les formations proposent des alternances à partir de la 3^{ème} année. Turenne Groupe accompagne depuis mars 2021 Next-U aux côtés d'Eric Combalbert et Pierre Grégé, ses dirigeants, dans la poursuite de la croissance et la structuration de l'ensemble des formations et des campus du Groupe.

Secteur d'activité : Education et formation

Localisation : Lyon, Bordeaux, Lille, Paris

Date d'investissement : Mars 2021

CA 2022 : autour de 5 M€ - 90%

d'augmentation de CA entre 2020 et 2023

ETP : 46 / Plus de 600 étudiants

Certification qualité QUALIOPI / AFNOR



Un groupe d'éducation au service de l'employabilité

La mission de Next-U est de favoriser l'intégration des étudiants sur le marché du travail. Cet engagement envers l'employabilité des diplômés est un pilier essentiel de la responsabilité sociale et environnementale de Next-U. En offrant un large éventail de programmes académiques, de formations professionnelles et d'opportunités d'apprentissage, le groupe s'efforce de permettre à un maximum d'étudiants d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir dans leur carrière. En tant qu'école supérieure, le succès ne se mesure pas seulement en termes de diplômes délivrés, mais aussi en termes de réussite sur le marché du travail des diplômés, de contribution positive à la société et de réalisation de leurs aspirations professionnelles. En 2023, Next-U a placé 78% des étudiants en alternance en entreprise vs 40% en 2018.

Diversité et inclusion au sein de Next-U : la démarche RSE de Next-U ne se limite pas aux activités académiques, elle s'étend à l'ensemble de la communauté Next-U, en favorisant un environnement où l'inclusion, la diversité, et l'égalité sont prioritaires. En 2023, 66% des salariés de Next-U sont des femmes et le Codir est passé de 20% à 37% de membres femmes entre 2020 et 2023.

Un mécanisme de partage des bénéfices au sein de l'entreprise : les cadres clés du Groupe qui accompagnent les dirigeants ont eu accès au capital de Next-U afin de partager la création de valeur de l'entreprise.

“

La raison d'être de Next-U est d'intégrer les jeunes dans le monde du travail, de les placer au cœur des entreprises et de les préparer pour le monde de demain. Grâce à la levée de fonds auprès de Turenne Groupe, nous avons pu accélérer notre déploiement et ouvrir de nouveaux campus à travers la France. Cela nous permet de continuer à former de plus en plus de jeunes, et de jouer un rôle clé dans la construction de leur avenir.

Eric Combalbert

Dirigeant de Next-U

Nous avons choisi d'investir dans Next-U principalement en raison de l'accent que les dirigeants mettent sur leur démarche RSE, et en particulier sur l'aspect social qui place l'employabilité des étudiants et leur intégration dans la vie active au premier plan. Nous croyons fermement en la responsabilité des institutions éducatives de préparer la prochaine génération à réussir dans un monde en constante évolution. La vision de Next-U en matière de RSE est en parfaite harmonie avec nos valeurs d'investissement socialement responsable.

Vincent Maisonhaute

Directeur d'investissement,
Turenne Groupe

PERFORMANCE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Parité au sein des organes de gouvernance

Objectif 2030

Atteindre 30 % de femmes siégeant aux comités de direction de nos participations

Résultat 2022

26%

de femmes en moyenne siègent au comité de direction dans nos participations*

Taux de réponse : 78 %

20%

de femmes en moyenne siègent au sein du Conseil de Surveillance / CA ou Comité stratégique

Taux de réponse : 78%

15%

de nos participations ont une femme à la tête de l'entreprise

Taux de réponse : 85 %

*Les entreprises n'ayant qu'une seule personne au comité de direction ne sont pas comptabilisées dans le calcul de cet indicateur.

Ethique des affaires

28%

ont formalisé un code d'éthique

19%

ont formalisé une politique anti-corruption

Taux de réponse : 84%



Les Obligations Relance, un outil qui favorise l'intégration de politiques et d'objectifs ESG par les PME et ETI

Les Obligations Relance (OR) constituent un des volets du Plan Relance du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, afin de soutenir les PME-ETI françaises dans leur croissance et leur transformation après la crise sanitaire du COVID-19 de 2020. Ce dispositif bénéficie d'une garantie d'Etat et a pour objectif de renforcer la structure financière des PME-ETI françaises et de financer leurs projets de développement ou leur transformation via de la croissance organique, de l'innovation ou grâce à des acquisitions après l'impact négatif de la crise sanitaire. Turenne Capital Partenaires s'est vue confier une délégation de gestion de deux fonds dont la stratégie consiste à investir dans des OR émises par ces PME /ETI. Le montant des actifs confiés s'élève à 340 M€ à investir avant le 31 décembre 2023.

A l'émission de l'Obligation Relance, l'émetteur s'engage à respecter des critères ESG prédéfinis. Sont notamment exclues du dispositif, les activités contribuant aux phénomènes de désertification ou de déforestation, les activités nocives pour les zones de biodiversité environnantes et les activités contrevenant au respect des droits de l'Homme. L'émetteur doit disposer d'une politique de gestion de ses déchets et de ses ressources en eau et énergie, d'une politique active de lutte contre les discriminations et de réduction des écarts de salaire hommes-femmes mais aussi disposer de procédures de prévention des accidents du travail. Sur le volet gouvernance, l'émetteur doit disposer d'organes de gouvernance comprenant un ou plusieurs membres indépendants (ou s'engage à les mettre en place) et s'engage à adhérer à un code de gouvernance publié par des organisations professionnelles françaises. Il adopte des procédures de gestion de la corruption et de lutte contre le blanchiment des capitaux. Les entreprises s'engagent également à fournir un reporting ESG annuel.

Un système d'indexation ESG de la marge peut également être mis en place de manière optionnelle. Concrètement, il est prévu dans le contrat une baisse du taux d'intérêt de l'obligation de 15 bps maximum en cas d'amélioration d'indicateurs ESG définis entre la société de gestion et l'entreprise émettrice. Ces indicateurs ESG sont revus annuellement. Turenne Capital Partenaires s'est attachée à déployer cette option dans la quasi-totalité de ses investissements.

Voodoo

Voodoo, une licorne française spécialisée dans le développement et l'édition de jeux vidéo mobiles, a financé ses opérations de développement avec des Obligations Relance. Ce financement est indexé sur 3 critères d'impact ambitieux pour le groupe Voodoo concernant la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, l'égalité professionnelle et l'apprentissage.

NOTRE DÉMARCHE RSE INTERNE

En tant que groupe d'entreprises responsables, Turenne Groupe s'attache à adopter des pratiques vertueuses sur sa gestion interne et pour ses collaborateurs.

Partage de la création de valeur : 100 % d'actionnariat salarié

- Indépendant, Turenne Groupe est détenue par 100 % de ses collaborateurs. Des campagnes sont organisées régulièrement pour permettre aux nouveaux collaborateurs de devenir actionnaires.
- Accord d'intéressement et plan d'épargne salariale

Parité & Gouvernance

La signature de la Charte Parité de France Invest nous engage aussi vis-à-vis de nos collaborateurs. Au sein de nos équipes, nous nous sommes engagés à atteindre 40% de femmes dans les équipes d'investissement en 2030.

TURENNE GROUPE

- 50 % de femmes au sein de notre comité exécutif
- 38 % de femmes parmi les collaborateurs
- 31 % de femmes parmi les équipes d'investissement

NORD CAPITAL PARTENAIRES

60 % de femmes parmi les collaborateurs et une majorité de femmes au sein du Comité de Direction

Bien-être au travail et développement des collaborateurs

- Accord sur le droit à la déconnexion signé en juin 2022
- Dispositif sur le droit d'alerte signé en juin 2022
- Mutuelle et prévoyance prises en charge à 100 % par l'employeur
- 100 % des collaborateurs ont bénéficié d'une formation lutte anti-blanchiment et code de déontologie en 2022
- 11 % des collaborateurs ont bénéficié d'une formation individuelle complémentaire en 2022
- Création de Turenne Académie, programme de formations internes à destination des collaborateurs du groupe en 2023



Empreinte environnementale du groupe

PREMIER BILAN CARBONE EN 2021 RÉALISÉ AVEC GREENLY

771 tCO₂e soit 11t CO₂e/collaborateur

Les trois principaux postes d'émissions sont les achats de services, les déplacements et nos immobilisations qui représentent respectivement 46 %, 21 % et 10 % de nos émissions. Ce premier exercice n'ayant pas inclus les émissions financées (i.e les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de notre portefeuille), nous prévoyons de réaliser un nouveau bilan carbone en 2024 qui inclura ce poste.

POLITIQUE ZÉRO DÉCHET

Suppression du plastique à usage unique dans nos locaux, vaisselle mise à disposition des collaborateurs et visiteurs, fontaines à eau et machines à café en grain écoresponsable, don du matériel informatique usagé à l'association Banlieues Sans Frontière en Action

DÉPLACEMENTS

La politique Voyage favorise l'usage du train. Mise en place d'un forfait mobilité durable pour l'ensemble des collaborateurs

SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS

En décembre 2022, l'ensemble de nos collaborateurs ont été invités à participer à une fresque du climat. 78 % y ont participé.

Mécénat



LA FONDATION BÉATRICE DENYS

a été créée en hommage à Béatrice Denys (collaboratrice décédée en 2012) sous l'égide de la Fondation pour la recherche médicale. Chaque année, elle récompense un projet scientifique médical d'excellence issu de la recherche académique française en allouant une subvention pouvant aller jusqu'à 150 000 euros destinée à financer de l'équipement, du fonctionnement ou du personnel. Turenne Groupe et l'équipe Turenne Santé, qui a versé volontairement une partie de son carried, en sont les principaux donateurs. Turenne Groupe ne se contente pas de financer mais bien d'agir au sein de cette Fondation. L'équipe Turenne Santé est en charge de l'ensemble du fonctionnement opérationnel (appel à projet, jury et expertises, remise de prix et suivi dans le temps des lauréats).

23

**Projets récompensés, dont
9 ont fait l'objet d'une
création d'entreprise**

En 2022, la Fondation a récompensé, par une subvention de 70 000€, le projet « Resolve Stroke », porté par Olivier Couture. Il s'agit d'une nouvelle technologie innovante d'imagerie biomédicale. Olivier Couture et son équipe ont développé une nouvelle génération d'appareils d'imagerie par ultrasons permettant aux professionnels de santé de détecter le type d'AVC (ischémique ou hémorragique) dans l'ambulance et d'intervenir au plus tôt.

DÉMARCHES RSE DE NOS PARTICIPATIONS

Nos entreprises déploient et mettent en oeuvre des démarches RSE adaptées à leurs enjeux. Chaque année, nous présentons des exemples concrets mis en oeuvre au sein des entreprises issues des différents fonds de nos sociétés de gestion.

42%

soit 69 participations ont mis en place une politique RSE

33%

(soit 55 entreprises) ont désigné un responsable RSE (à temps plein ou à temps partiel)

Taux de réponse : 84% soit 166 entreprises



HÔTEL MERCURE LYON CENTRE CHÂTEAU PERRACHE

Le Mercure Lyon Centre Château Perrache est un hôtel 4 étoiles de 120 chambres, situé au centre de Lyon.

Secteur d'activité : Hôtellerie

Localisation : Auvergne Rhône-Alpes

Date d'investissement : 2020

ETP : 48

MERCURE
HOTELS
LYON CENTRE
CHATEAU PERRACHE

Offrir une expérience client socialement responsable

L'hôtel a mis en place une démarche RSE visant à réduire son empreinte environnementale offrant ainsi à ses clients une expérience d'hébergement et de restauration écoresponsable.

Quelques exemples d'initiatives mises en œuvre :

Supprimer le plastique à usage unique

- Suppression des bouteilles d'eau individuelles en plastique : les clients disposent de carafes et de verres dans les chambres et de fontaines à eau sur le palier.
- Suppression du plastique et des produits individuels dans les chambres : ceux-ci sont désormais sous papier recyclé, en bambou par exemple pour les brosses à dent, peignes et uniquement sur demande, cartes magnétiques de chambre remplacées par des cartes en bambou, gel douche, shampoing et crème en « distributeur » uniquement.

Informers les clients pour les accompagner vers un tourisme plus durable

- Une information est transmise à chaque client sur la sobriété énergétique et les écogestes : température idéale pour chauffer, climatiser, éteindre la télévision, tri sélectif, etc.
- Le client peut choisir de conserver ses serviettes éponge ou de ne pas changer ses draps.
- Les clients sont informés de tous les modes doux de déplacement dans la ville, des voies « vertes », des routes piétonnes, des locations de vélos, trottinettes, etc...

Privilégier une offre de restauration locale et responsable

- Suppression des portions individuelles emballées : les aliments sont désormais proposés en « vrac » : compotes, fromage blanc, confitures, pâte à tartiner, thé, etc...
- Proposition de produits régionaux et/ou écoresponsables : la Canute lyonnaise, les jus (juste le fruit), les confitures Milliat, le fromage (Mère Richard) ; thé et café écoresponsables.
- Mise en place d'un compost en restauration pour les déchets / collecte et recyclage des huiles alimentaires.

Accompagner les collaborateurs dans la démarche de tourisme durable de l'hôtel

- Mise en place d'une charte environnementale à destination des clients et collaborateurs.
- Des fiches « écoreflexes » ont été mises en place pour chaque service.
- Le personnel reçoit chaque année une information sur la démarche de tourisme durable de l'hôtel et chaque collaborateur est informé le jour de son arrivée des démarches et engagements écoresponsables.



BLANCHE- PORTE

Blancheporte est une entreprise du Nord de la France créée en 1806. Pionnière de la vente à distance, Blancheporte conçoit ses collections de produits textiles (habillement femme et linge de maison) et les commercialise par le biais de son site internet et de la vente sur catalogue. La société dispose de plus de 2 millions de clients actifs.

Secteur d'activité : E-commerce - mode et linge de maison

Localisation : Hauts-de-France

Date d'investissement : Juillet 2022

Nombre d'emplois : 222

Blancheporte

“

Depuis 2016, date à laquelle nous avons repris Blancheporte, nous nous attachons à construire un modèle pérenne, respectueux des Hommes et de la planète. Cette transformation en profondeur, nous la menons collectivement, avec nos équipes, nos partenaires et l'ensemble de nos parties-prenantes. L'entrée au capital des fonds gérés par Turenne Groupe est venue renforcer cette dynamique vertueuse au service d'une croissance que nous voulons responsable et durable.

Franck Duriez

Président, BLANCHEPORTE

Un reporting trimestriel pour piloter la démarche RSE

Consciente des enjeux de l'industrie du textile et du e-commerce sur l'environnement, Blancheporte renforce sa politique RSE depuis 2021. La société a mis en place un reporting trimestriel de près de 40 indicateurs RSE présentés à l'ensemble du personnel pour piloter de manière fine son plan d'actions.

Renforcer l'offre de produits écoresponsables

Blancheporte supprime progressivement le plastique, notamment celui qui emballage ses produits. Les équipes de son bureau de style, formées à l'écoconception par le centre européen des textiles innovants, font, chaque jour, évoluer les gammes. Elles sont de plus en plus nombreuses à être certifiées « OEKO TEX Standard 100 ». Et chaque année, des invendus sont upcyclés pour donner naissance à des collections capsules.

Réduire son empreinte carbone

Blancheporte réalise un bilan carbone annuel de ses activités sur les scopes 1 à 3. Pour réduire son empreinte carbone, la société a engagé des actions relatives au transport de ses produits en amont et en aval mais aussi des actions au niveau du siège pour réduire les consommations d'énergie et encourager les mobilités douces. Les actions mises en place sur le sourcing des matières premières et l'écoconception contribuent également à réduire son empreinte.

S'engager sur son territoire

Pour renforcer son engagement sociétal, Blancheporte a créé sa fondation en 2022. Abrisée par la Fondation de France et dotée d'un budget de 350 000 euros, elle encourage les femmes qui veulent changer le monde. L'année de son lancement, elle a ainsi soutenu 4 de leurs projets : les Enfants de la Balle, le Laboratoire du Répit, Môm'Artre et la Brocante Verte, dont l'un a reçu une dotation supplémentaire après avoir été élu projet coup de cœur des collaborateurs de l'entreprise.

Suivre les indicateurs sociaux

Blancheporte prête aussi une attention toute particulière à ses équipes comme à celles de ses partenaires. En 2022, son index d'égalité professionnelle a atteint les 98/100. L'entreprise veille à limiter au maximum ses taux d'absentéisme et de turnover. Elle a par ailleurs édicté une charte à travers laquelle ses fournisseurs s'engagent à appliquer des pratiques sociales respectueuses de leurs équipes. Ils sont audités sur ces questions.

Engager l'ensemble des collaborateurs

Conformément aux engagements pris lors de l'entrée au capital de Blancheporte des fonds gérés par Turenne Groupe, la société a déposé le dossier AMF permettant la création d'un FCPE pour que l'ensemble de ses collaborateurs deviennent actionnaires dès le premier semestre 2024. En mai 2023, Blancheporte a lancé une série d'ateliers participatifs autour des Fresques du climat, de la renaissance écologique et du numérique auprès de ses collaborateurs avec pour objectifs de les sensibiliser aux enjeux actuels et de les impliquer dans le changement en faveur d'un futur désirable.



AURA AERO

Pionnier de l'aviation bas-carbone, AURA AERO conçoit et fabrique des avions présentant une efficacité inégalée sur le marché grandissant des véhicules éco-efficients et à faible émission de carbone, en industrialisant des technologies de rupture résolument tournées vers l'aviation de demain.

Secteur d'activité : Aéronautique

Localisation : Occitanie

Date d'investissement : 2021

Nb d'employés : +200



Une démarche d'écoconception pour accélérer la décarbonation du secteur aérien

Consciente des enjeux climatiques actuels et à venir auxquels l'aéronautique fait face, la société s'engage pour contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de 55% en 2030 et de neutralité carbone en 2050.

Pour cela, AURA AERO a mis en place une démarche poussée d'écoconception. Elle a ainsi développé un outil basé sur l'analyse de cycle de vie, permettant d'évaluer l'ensemble des composants de ses avions sur 16 critères portant notamment sur : la toxicité de l'eau, la toxicité des sols, la toxicité pour l'humain, la consommation des ressources naturelles, les émissions de gaz à effet de serre et d'autres encore.

Elle évalue les risques liés à sa chaîne d'approvisionnement en tenant compte du contexte géopolitique, de la dépendance de l'Europe à l'importation des matériaux, la capacité de substitution, la recyclabilité et enfin la rareté des matériaux. Les fournisseurs de rang 1 sont audités et une partie est accompagnée dans sa démarche pour répondre aux exigences de la société. Cet outil d'analyse des risques permet par exemple de repenser la question des transports pour trouver des alternatives vertueuses en termes d'approvisionnement.

Dans le cadre de la conception de l'avion électrique régional, AURA AERO considère que fournir une électricité décarbonée pour la recharge des avions relève de la responsabilité de l'entreprise. Elle mène ainsi une réflexion approfondie pour offrir des solutions adaptées pour les bornes de recharge.

L'entreprise anticipe aussi la fin de vie de ses avions et travaille avec des organisations de démantèlement et d'autres industries pour identifier les filières de valorisation adaptées existantes ou à créer.

AURA AERO travaille en lien étroit avec l'écosystème : compagnies aériennes pour comprendre les usages, organes de certification et de réglementation du trafic aérien pour évaluer les émissions évitées grâce à des lignes directes. Elle est accompagnée par des organismes de recherche et le cabinet Solinnen pour assurer une approche globale, rigoureuse et scientifique.



INTEROR

INTEROR est un fabricant spécialisé en chimie fine, en particulier dans le domaine des intermédiaires organiques avancés pour les industries de la santé en grande majorité et les intermédiaires sophistiqués pour d'autres industries. Basé à Calais dans le nord de la France, INTEROR met au service de ses clients, en majorité de grands groupes pharmaceutiques et chimiques, une R&D d'excellent niveau et un site industriel de haute technicité qui fabrique dans les meilleures conditions de respect des normes de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement. Turenne Groupe accompagne Interior depuis fin 2020 aux côtés de Geoffroy Waroqueaux, dirigeant expérimenté du secteur. Cet investissement illustre la volonté de Turenne Groupe de participer à la réindustrialisation des territoires et à la relocalisation de la production pharmaceutique avec un plan de développement ambitieux.

Secteur d'activité : Santé/ Chimie fine

Produits : Intermédiaires BPF pour les industries pharmaceutiques, cosmétiques et chimiques

Localisation : Hauts-de-France, Pas-de-Calais (62)

Date d'investissement : 2020

CA 2022 : 31 M€

ETP : 148 à fin septembre 2023

INTEROR

Une démarche RSE en faveur d'une chimie plus durable dans le cadre d'un projet de croissance ambitieux

Contribuer à la modernisation et la relocalisation de la production pharmaceutique en France

- Construction d'une nouvelle unité de production répondant aux meilleurs standards industriels
- Investissement de 22 M€ dont environ 20% de subventions dans le cadre de la stratégie de relocalisation de l'Etat sur les médicaments critiques annoncée par le Président de la République le 13 juin 2023 dans le cadre du « Plan de relocalisation »
- Création de plus de 30 emplois d'ici 2025
- Lauréat plan France Relance dans le cadre du soutien à l'industrie française

Valoriser les compétences internes et externes

- Garantir le maintien de la sécurité et de la santé des collaborateurs grâce à la mise en place d'une politique de sécurité industrielle et un plan de formation rigoureux
- Taux de fréquence des accidents du travail en recul constant depuis 2019
- Politique d'achats responsables formalisée
- Entrée d'une dizaine de cadres au capital au moment de l'opération avec Turenne Groupe
- Accord d'intéressement pour les salariés (exceptionnellement bonifié en 2021)

Diminuer l'impact environnemental des activités d'Interior

- Objectif 2030 : réduction des émissions de GES de 15%
- Recyclage en interne de 44% des solvants
- Revalorisation de 52% des déchets
- Couverture du parking par des panneaux solaires, en partenariat avec Engie
- Planification de la modernisation de la station d'épuration avec le soutien de l'Agence de l'Eau
- Récupération des eaux pluviales à l'étude

Mettre en place une gouvernance RSE permettant d'adresser la croissance future

- Formalisation d'une politique RSE autour de 4 ODDs et d'une charte éthique
- Embauche d'une personne dédiée au suivi du plan d'actions ESG en janvier 2022, en collaboration directe avec la direction et les opérationnels-clés (Responsable HSE, Responsable chaîne d'approvisionnement et Responsable RH)
- Signataire de la charte Responsable Care

“

Interior est résolument tournée vers l'ESG avec la formalisation d'une politique volontariste, la mise en place d'une charte et une réflexion globale au sein des équipes d'Interior et de son comité stratégique. Concrètement, des moyens sont mis en place avec une équipe dédiée, le suivi de KPI et des investissements. Cela se traduit notamment à travers les projets de modernisation et d'extension du site pour le rendre plus efficace énergétiquement et plus respectueux de l'environnement.

Geoffroy Waroqueaux

CEO

Geoffroy Waroqueaux et les équipes d'Interior ont une feuille de route ambitieuse en termes d'ESG, que les équipes de Turenne soutiennent et challengent. Dans le cadre de la gouvernance, cela se traduit par l'intégration des critères ESG au cœur du processus de prise de décisions. Nous sommes fiers d'accompagner Interior qui agit de manière concrète pour améliorer ses consommations d'eau et d'énergie et plus globalement son impact sur l'environnement tout en veillant au bien-être des collaborateurs.

Turenne Groupe



OCELLIS

Ocellis accompagne propriétaires et utilisateurs dans des projets de rénovation et d'aménagement de leurs espaces de travail en proposant des réponses adaptées à leurs besoins et à leurs attentes, et en apportant des solutions sur-mesure pour la transformation d'espaces, que ce soit par l'aménagement et la rénovation de bureaux, immeubles et commerces.

Secteur d'activité : Conception, travaux, aménagement, mobilier et génie climatique

Localisation : Ile-de-France (92)

Date d'investissement : Décembre 2021

CA : 39 M€ en 2022

ETP : 50 fin 2022



Des aménagements et rénovations plus écoresponsables

Ocellis possède une réelle volonté d'engagement positif matérialisée au travers de sa charte RSE qui se traduit par des actions concrètes, à commencer par la nomination d'un référent RSE pour chaque chantier afin de vérifier la bonne application de cette charte et un partenariat avec des entreprises écoresponsables (Paprec, Valdelia, Tricycle ...).

Sur le plan environnemental, la gestion des matériaux est renforcée et Ocellis favorise désormais le recyclage et l'approvisionnement en écosourcing. De plus, une meilleure identification des déchets permet également d'augmenter significativement la part d'objets réemployés ou réorientés au profit de l'économie circulaire. En termes d'émissions carbone, la société se tourne vers des fournisseurs proposant un approvisionnement à plus faible impact carbone et privilégie le recours à des moyens de transports doux pour ses déplacements.

Sur le plan social et sociétal, outre les actions déployées pour assurer la sécurité des chantiers, Ocellis met tout en œuvre pour mettre en place des conditions de travail optimales (horaires diurnes privilégiés notamment) et prône l'actionnariat salarié (11 cadres sont devenus actionnaires). La société adhère également au Pacte Mondial des Nations Unies.

Cette démarche globale colle à la prise de conscience générale en matière de transition énergétique, et les clients (notamment les sociétés foncières) sont particulièrement attentifs à la stratégie RSE et aux engagements de leurs fournisseurs et sous-traitants.

NOS IMPLANTATIONS EN FRANCE

Lille

12 Place Saint Hubert
59800 Lille

Paris

9 rue de Téhéran
75008 Paris

Lyon

55 rue de la République
69002 Lyon

Marseille

232 avenue du Prado
13008 Marseille

Bordeaux

2 cours du 30 juillet
33064 Bordeaux Cedex

Nice

1 place du Pin
06300 Nice

Turenne Capital Partenaires

9 rue de Téhéran - 75008 Paris
01 53 43 03 03 - contact@turennecapital.com
www.turennecapital.com

Nord Capital Partenaires

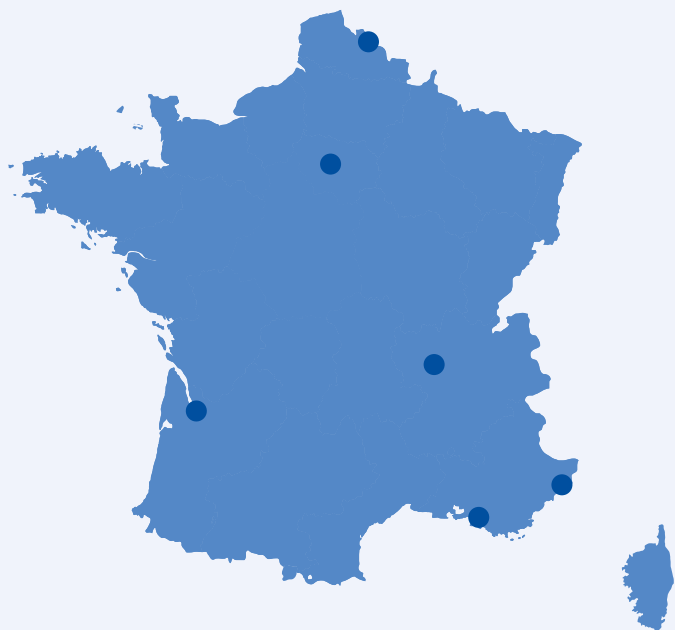
12 Place Saint Hubert - 59800 Lille
03 61 58 26 00 - secretariat@nordcapital.fr
www.nordcapital.fr

Innovacom

9 rue de Téhéran - 75008 Paris
01 44 04 15 00 - info@innovacom.com
www.innovacom.com

Connect Pro

232 avenue du Prado - 13008 Marseille
04 91 17 01 87 - contact@connect-pro.fr
www.connect-pro.fr





Ce rapport a été imprimé par Industria, imprimeur certifié par la marque Imprim'vert® et engagé pour la réduction de son impact environnemental.

9 rue de Téhéran 75008 Paris
01 53 43 03 03
contact@turennecapital.com

www.turennecapital.com



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds d'Investissement de Proximité

CROISSANCE ET RENDEMENT 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Fonds d'Investissement de Proximité
CROISSANCE ET RENDEMENT 2023
9, rue de Téhéran - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds d'Investissement de Proximité CROISSANCE ET RENDEMENT 2023

9, rue de Téhéran - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CROISSANCE ET RENDEMENT 2023 constitué sous forme de fonds d'investissement de proximité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces modalités.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement



s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 28/06/2024 18:36:48

Pascal Lagand
Associé

CROISSANCE ET RENDEMENT 2023

**RAPPORT ANNUEL AU 31/12/2023
EN EUR**

FORME JURIDIQUE

FIP NON PROFESSIONNEL

TABLE DES MATIERES

Bilan - Actif

Bilan - Passif

Engagement hors-bilan

Compte de résultat

Compléments d’information

Evolution de l’actif net au cours de l’exercice

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Etat des investissements en capital investissement

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers (Instruments financiers hors capital investissement)

Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

Créances et Dettes

Inventaire des prêts consentis par catégorie

Frais de gestion

Rappel des taux de frais annuels gestionnaires et distributeurs supportés par le souscripteur

Autres informations

Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l’organisme au cours des cinq derniers exercices

Bilan - Actif

	31/12/2023 En EUR	31/12/2022 En EUR
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	15 822 424,21	14 508 254,95
- Instruments financiers de capital investissement	12 383 175,63	11 351 824,22
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	607 851,04	582 522,79
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	11 775 324,59	10 769 301,43
- Contrats financiers	0,00	0,00
- Autres instruments financiers	3 439 248,58	3 156 430,73
Créances	0,50	62 779,38
Comptes financiers	1 936 219,37	939 531,13
Total de l'actif	17 758 644,08	15 510 565,46

Bilan - Passif

	31/12/2023 En EUR	31/12/2022 En EUR
Capitaux propres		
- Capital (1)	17 896 017,24	16 470 588,48
- Report à nouveau (a)	0,00	0,00
- Plus et moins-values nettes (a, b, c)	221 883,65	-531 674,23
- Résultat de l'exercice (a, b)	-382 256,81	-451 148,79
Total des capitaux propres	17 735 644,08	15 487 765,46
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Dettes	23 000,00	22 800,00
Comptes financiers	0,00	0,00
- Encours bancaires courants	0,00	0,00
- Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	17 758 644,08	15 510 565,46

(1) Capital sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du fonds

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) Sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values nettes

Engagement hors-bilan

	31/12/2023 En EUR	31/12/2022 En EUR
Opérations de couverture		
- Engagements sur marchés règlementés ou assimilés	0,00	0,00
- Engagements de gré à gré	0,00	0,00
- Autres engagements	0,00	0,00
Autres opérations		
- Engagements sur marchés règlementés ou assimilés	0,00	0,00
- Engagements de gré à gré	0,00	0,00
- Autres engagements	0,00	0,00

Compte de résultat

	31/12/2023 En EUR	31/12/2022 En EUR
Produits sur opérations financières (1)		
- Produits sur dépôts et sur comptes financiers	27 790,93	1 107,82
- Produits sur instruments financiers de capital investissement	229 715,41	105 059,29
- Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
- Autres produits financiers	0,00	0,00
Total I	257 506,34	106 167,11
Charges sur opérations financières		
- Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
- Autres charges financières	0,00	2 353,13
Total II	0,00	2 353,13
Résultat sur opérations financières (I - II)	257 506,34	103 813,98
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestions (IV)	639 763,15	555 020,74
Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV)	-382 256,81	-451 206,76
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	0,00	57,97
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-382 256,81	-451 148,79

(1) Selon l'affectation fiscale des revenus reçus des OPC à capital variable

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALORISATION ET CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

a) Règles de valorisation

En vue du calcul de la « Valeur liquidative » des Parts A et B, la Société de gestion procède à l'évaluation de l'Actif net du Fonds à la fin de chaque semestre de l'exercice comptable. Ces évaluations semestrielles, et notamment celle intervenant à la clôture de l'exercice comptable, sont certifiées ou attestées par le Commissaire aux comptes dans un délai de huit (8) semaines à compter de la fin de chacun des semestres de l'exercice comptable. L'évaluation de la Société de gestion est communiquée, préalablement à la détermination de la Valeur liquidative des parts, au Commissaire aux comptes pour vérification de l'application des principes définis au présent a). S'il a des observations à formuler, le Commissaire aux comptes devra les faire connaître sous quinze (15) jours à la Société de gestion. La Société de gestion tiendra le Dépositaire informé des valorisations retenues. Les observations du Commissaire aux comptes seront portées à la connaissance des Porteurs de parts dans le rapport annuel qui sera tenu à leur disposition. Pour le calcul de l'actif du Fonds, les instruments financiers et valeurs détenus par le Fonds sont évalués par la Société de gestion selon les méthodes et critères préconisés actuellement dans le Guide International d'Évaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en décembre 2018 par l'IPEV Valuation Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board).

Valorisations

Les participations sont évaluées selon la méthodologie suivante :

- Valorisation au prix de revient lorsqu'il y a eu une opération récente à ce prix (moins de douze mois) ou pour lesquelles il n'y a pas eu d'évènements significatifs entraînant un changement de valeur depuis l'entrée au capital. Dans ce cas, la valorisation trimestrielle par les multiples de comparables donne une valeur proche de la valeur du prix de revient ;
- Valorisation en utilisant la méthode des multiples. Cette méthode tient compte de la variation du chiffre d'affaires, de l'EBITDA et de la trésorerie nette. Afin d'éviter de trop grande variation de valorisation (à la hausse comme à la baisse), trois exercices sont pris en compte pour le calcul de la valorisation. Ils sont pondérés en fonction de la date de valorisation (cf. Annexe I) ;
- Valorisation au prix d'une transaction récente lorsqu'un tiers est intervenu récemment au capital pour un prix de revient différent de celui des véhicules d'investissement gérés ou conseillés par Turenne Capital ;
- Valorisation au prix d'une offre reçue lorsqu'une opération de cession des titres détenus par des véhicules d'investissement gérés ou conseillés par Turenne Capital est engagée et a de fortes chances d'aboutir.

Les valorisations au 31 décembre 2023 ont été calculées en suivant les recommandations de l'IPEV, relayées par France Invest, afin de prendre en compte les impacts de la crise actuelle dans la valorisation de notre portefeuille.

Toujours en suivant les recommandations de l'IPEV relayées par France Invest, la méthode de valorisation historique a été maintenue. Pour cela, il a été porté une attention particulière aux prévisionnels d'activité de chaque Société du portefeuille en ayant une sensibilité forte sur la trésorerie et ses projections.

Concernant la valorisation des participations hôtelières, secteur fortement impacté par la crise, la procédure d'évaluation a été adaptée. La baisse d'EBITDAR (générée par la perte de chiffre d'affaires) ayant été exceptionnelle, il a été décidé de ne plus tenir compte de la méthode de multiple d'EBITDAR dans la valorisation des actifs. De ce fait, seule la méthode du prix par chambre a été utilisée.

b) Valeur liquidative

La Valeur liquidative est établie semestriellement pour le 31 décembre et le 30 juin. La Valeur liquidative est affichée dans les locaux de la Société de gestion le premier jour ouvrable qui suit sa certification, communiquée à l'AMF et mise en ligne sur le site Internet www.turennecapital.com. Le montant et la date de calcul de cette Valeur liquidative sont communiqués à tout Porteur de parts qui en fait la demande. (i) Actif net du Fonds L'« Actif net » du Fonds est déterminé en déduisant de la valeur de l'actif (calculée comme indiqué au point a) ci-dessus) le passif éventuel. (ii) Valeur liquidative des parts La Valeur liquidative de chaque Part d'une même catégorie est égale au montant total de l'Actif net du Fonds (c'est-à-dire l'actif total du Fonds diminué de son passif) attribué à cette catégorie de parts, divisé par le nombre de parts appartenant à cette catégorie. I. Lorsque l'Actif net du Fonds (majoré du montant total des sommes versées aux porteurs de Parts A sous forme de distribution ou de rachat, depuis la constitution du Fonds jusqu'au jour du calcul) est inférieur à la valeur nominale cumulée des Parts A : (i) la Valeur liquidative cumulée de l'ensemble des Parts A est égale à l'Actif net du Fonds ; (ii) la Valeur liquidative cumulée de l'ensemble des Parts B est nulle. II. Lorsque l'Actif net du Fonds (majoré du montant total des sommes versées aux porteurs de Parts A et B sous forme de distribution ou de rachat, depuis la constitution du Fonds jusqu'au jour du calcul) est supérieur ou égal à la valeur nominale cumulée des Parts A, mais inférieur à la valeur nominale cumulée des Parts A et B : (i) la Valeur liquidative cumulée de l'ensemble des Parts A est égale à la valeur nominale cumulée diminuée du montant total des sommes versées aux porteurs de Parts A sous forme de distribution ou de rachat, depuis la constitution du Fonds jusqu'au jour du calcul ; (ii) la Valeur liquidative cumulée de l'ensemble des Parts B est égale à la différence entre l'Actif net du Fonds (majoré du montant total des sommes versées aux porteurs de Parts A sous forme de distribution ou de rachat, depuis la constitution du Fonds jusqu'au jour du calcul) et la valeur nominale cumulée des Parts A. III. Lorsque l'Actif net du Fonds (majoré du montant total des sommes versées aux porteurs de Parts A et B sous forme de distribution ou de rachat, depuis la constitution du Fonds jusqu'au jour du calcul) est supérieur ou égal à la valeur nominale cumulée des Parts A et B : (i) la Valeur liquidative cumulée de l'ensemble des Parts A est égale à leur valeur nominale cumulée diminuée du montant total des sommes versées aux porteurs de Parts A sous forme de distribution ou de rachat, depuis la constitution du Fonds jusqu'au jour du calcul, augmentée de 80% de la différence entre l'Actif net du Fonds (majoré du montant total des sommes versées aux porteurs de Parts A et B sous forme de distribution ou de rachat, depuis la constitution du Fonds jusqu'au jour du calcul) et la valeur nominale cumulée des Parts A et B ; (ii) la Valeur liquidative cumulée de l'ensemble des Parts B est égale à la valeur nominale cumulée diminuée du montant total des sommes versées aux porteurs de Parts B sous forme de distribution ou de rachat, depuis la constitution du Fonds jusqu'au jour du calcul, augmentée de 20% de la différence entre l'Actif net du Fonds (majoré du montant total des sommes versées aux porteurs de Parts A et B sous forme de distribution ou de rachat, depuis la constitution du Fonds jusqu'au jour du calcul) et la valeur nominale cumulée des Parts A et B.

PARTS DU FONDS

Les droits des porteurs sont exprimés en parts, chaque part d'une même catégorie correspondant à une même fraction de l'actif du Fonds. Chaque « Porteur de parts » d'une catégorie dispose d'un droit sur la fraction de l'Actif net du Fonds proportionnel au nombre de parts de la catégorie qu'il possède. Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts de deux (2) catégories différentes : des parts A, dites « ordinaires » et des parts B dites de « carried interest », chacune conférant des droits différents à leur propriétaire.

Forme des parts

Les parts A et B sont des parts en nominatif pur ou en nominatif administré. Les parts A sont admises en Euroclear. La propriété des parts résulte de leur inscription sur un registre tenu par le Dépositaire et ses délégataires éventuels. Cette inscription ou toute modification d’inscription donne lieu à la délivrance d’une attestation nominative transmise au Porteur de parts par le Dépositaire ou le teneur de compte des parts.

Catégories de parts

Les droits des copropriétaires dans le Fonds sont représentés par des « Parts A » et des « Parts B » : (i) La souscription des Parts A est réservée aux personnes physiques et aux personnes morales, de droit public comme de droit privé. Néanmoins, les Parts A ont vocation à être souscrites par des personnes physiques souhaitant bénéficier d’une réduction de leur IR. L’attention des souscripteurs est attirée sur les risques afférents à la souscription de parts de FIP, notamment l’existence d’une durée de blocage pendant toute la durée de vie du Fonds (soit jusqu’au 31 décembre 2025 au plus tard) et de la faible liquidité du Fonds. (ii) La souscription des Parts B de carried interest est uniquement ouverte à la Société de gestion, à des sociétés qui lui sont liées par un contrat de prestations de services liées à la gestion du Fonds, et aux membres de l’équipe qui participent à la gestion (dirigeants et salariés) désignés par la Société de gestion. Les Parts B représentent la quote-part de la plus-value à laquelle les porteurs de Parts B ont éventuellement droit.

Nombre et valeur des parts

Le nombre de porteurs de Parts A n’est pas limité. Conformément à l’article 150-0 A du CGI et à l’article 41 DGA de l’annexe 3 du CGI, le montant total des souscriptions reçues au titre des Parts B représentera au plus tard à compter de la fin de la Période de souscription, au moins 0,25% du montant total des souscriptions (Parts A et B) reçues par le Fonds. Le nombre de parts s’accroît par souscription de parts nouvelles ou diminue du fait du rachat de parts antérieurement souscrites. La valeur nominale d’origine respective des Parts A et B est la suivante : (i) 1 Part A = 100 euros (ii) 1 Part B = 25 euros. La valeur initiale de la Part A est de cent (100) euros. Cette valeur initiale est majorée de droits d’entrée s’élevant au plus à 5% nets de taxes du montant de cette valeur initiale, soit au plus cinq (5) euros nets de taxes par part, n’ayant pas vocation à être versés au Fonds. Les souscripteurs de Parts A doivent souscrire un minimum de dix (10) Parts A, soit mille (1.000) euros hors droits d’entrée. Une personne physique ne doit pas détenir directement ou indirectement plus de 10% des parts du Fonds.

Droits attachés aux parts

Les porteurs de Parts A ont vocation à percevoir, en une ou plusieurs fois, un montant égal à la valeur nominale des Parts A qu’ils détiennent, et une fois remboursée la valeur nominale des Parts A et B, 80% des montants restant à distribuer par le Fonds. Les porteurs de Parts B ont vocation à percevoir, une fois remboursée la valeur nominale des Parts A, un montant égal à la valeur nominale des Parts B qu’ils détiennent, puis 20% des montants restant à distribuer par le Fonds. En cours de vie du Fonds, les distributions de revenus (sous quelque forme que ce soit, distribution ou rachat) se font exclusivement en numéraire au profit de chacune des catégories de parts en respectant l’ordre suivant : (i) attribution prioritaire aux Parts A d’une somme égale au montant de la valeur nominale (donc hors droits d’entrée), soit cent (100) euros par Part A ; (ii) après complet remboursement des Parts A, le Fonds devra rembourser aux porteurs de Parts B un montant égal à la valeur nominale de ces parts, soit vingt-cinq (25) euros par Part B ; (iii) après complet remboursement des Parts A et B, le Fonds devra répartir tous autres montants distribués, dans la proportion de 80% aux Parts A et 20% aux Parts B. Dans l’hypothèse où les porteurs de Parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs parts, les porteurs de Parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces Parts B. Il est rappelé que conformément aux dispositions de l’article 163 quinquies B du CGI, les sommes ou valeurs auxquelles donnent droit les Parts A du Fonds y seront immédiatement réinvesties pendant une période d’au moins cinq (5) ans à compter de la fin de la période de souscription des Parts A. Conformément aux dispositions de l’article 150-0 A du CGI, les distributions aux porteurs de Parts B ne pourront intervenir de manière effective avant l’expiration d’un délai de cinq (5) ans qui court de la date de Constitution du Fonds et avant attribution aux Parts A d’un montant égal à leur montant souscrit et libéré. Par conséquent, les distributions éventuelles auxquelles les Parts B pourraient ouvrir droit avant seront inscrites sur un compte de tiers ouvert au nom du bénéficiaire (ou de la société interposée pour le compte du ou des bénéficiaires) et bloquées pendant la période restant à courir. Si les porteurs de Parts A ne perçoivent pas au minimum le remboursement du montant de leur valeur nominale d’origine, les porteurs de Parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces Parts B

FRAIS DE GESTION

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)

Si l’assiette de calcul de certains frais est constituée du montant total des souscriptions de Parts A, l’ensemble des frais à l’exception des frais revenant aux commercialisateurs sont supportés par tous les Porteurs de parts du Fonds. Le Taux de frais annuels moyens maximal est de 4,8801%.

Frais récurrents de fonctionnement et de gestion du Fonds

Les frais récurrents de fonctionnement et de gestion du Fonds recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds (dépenses), à l’exception des frais de transactions. Ils sont exprimés en charges comprises. Jusqu’à l’ouverture de la période de pré-liquidation ou de liquidation du Fonds, la somme des frais de gestion et de fonctionnement du Fonds (frais de gestion de la Société de gestion exposés au a) ci-dessous et frais divers plafonnés exposés au b) ci-dessous) s’élèveront au maximum à 3,75% TTC du montant des souscriptions des Parts A émises par le Fonds. Par ailleurs, dans l’hypothèse où la trésorerie du Fonds ne lui permettrait pas de faire face aux frais mentionnés ci-dessus, à l’exception de la quote-part de la commission de gestion (définie ci-dessous) revenant in fine à la Société de gestion, cette dernière fera l’avance de ces frais, et le Fonds les lui remboursera dès que sa trésorerie le lui permettra, majorés d’un intérêt calculé sur la base du taux légal en vigueur et décompté à compter de la date d’exigibilité de la somme.

Frais de gestion de la Société de gestion

La Société de gestion perçoit une rémunération sur le montant total des souscriptions des parts du Fonds, , à titre de frais de gestion, à compter de la date de constitution du Fonds et jusqu’à la fin des opérations de liquidation du Fonds. Jusqu’à l’ouverture de la période de pré-liquidation ou de liquidation du Fonds, la Société de gestion perçoit au début de chaque trimestre, une rémunération dont le taux annuel est égal à 3,4% nets de toutes taxes du montant des souscriptions des Parts A émises par le Fonds (hors droits d’entrée). Il est précisé qu’à la date de constitution, la Société de gestion n’a pas opté pour la TVA sur la gestion du Fonds. Si, de par la loi, cette activité devenait, par principe, soumise à la TVA, celle-ci sera supportée par le Fonds. Une partie de cette commission de gestion pourra, le cas échéant, être rétrocédée par la Société de gestion aux commercialisateurs, dans la limite de 1,4% nets de taxes par an du montant des souscriptions des Parts A émises par le Fonds. A compter de l’ouverture de la période de pré-liquidation et jusqu’à la clôture de la période de liquidation du Fonds, le montant des frais de gestion de la Société de gestion sera égal au moins élevé des montants suivants : (i) 3,4% nets de toutes taxes de l’Actif net ; (ii) 3,4% nets de toutes taxes du montant des souscriptions des Parts A émises par le Fonds. Pour le calcul du montant visé au (i) ci-dessus, l’assiette de calcul sera le dernier Actif net disponible du Fonds à la date de calcul. En cas de distribution partielle en cours de semestre, le calcul sera réalisé sur la base du dernier Actif net du Fonds corrigé prorata temporis des distributions effectuées au cours du semestre. La rémunération de la Société de gestion fait l’objet de quatre (4) versements à échéance au 1er janvier, au 1er avril, au 1er juillet et au 1er octobre ; le taux de la rémunération pour le calcul de chacune de ces échéances trimestrielles étant le quart du taux annuel mentionné ci-dessus. Dans l’éventualité où un terme de paiement de la rémunération de la Société de gestion serait payé pour une période inférieure à trois (3) mois, le montant du terme considéré serait calculé prorata temporis.

Frais divers plafonnés

Ces frais de fonctionnement recouvrent : (i) La rémunération du Dépositaire La rémunération du Dépositaire sera payée semestriellement. (ii) La rémunération du Commissaire aux comptes Les honoraires du Commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et la Société de gestion. (iii) Les frais relatifs à la gestion des Porteurs de parts, aux obligations légales du Fonds, notamment administratives, comptables et de communication avec les Porteurs de parts. Il s'agit des frais administratifs, de comptabilité (y compris la rémunération du délégué de la gestion comptable), des frais de tenue du registre des Porteurs de parts, des frais d'impression et d'envoi des rapports et notices prévus par la réglementation en vigueur ou exigés par les autorités compétentes, ainsi que des frais de communication non obligatoire correspondant aux courriers envoyés aux Porteurs de parts, notamment un rapport annuel sur la gestion du Fonds. Le montant total annuel des frais divers énumérés au présent b) et supporté par le Fonds ne pourra excéder 0,35% TTC du montant des souscriptions des Parts A émises par le Fonds puis, à compter de l'ouverture de la période de pré-liquidation et jusqu'à la clôture de la période de liquidation du Fonds, 0,35% du plus petit montant entre (i) l'Actif net et (ii) le montant des souscriptions des Parts A émises par le Fonds. Pour le calcul du montant visé au (i) ci-dessus, l'assiette de calcul sera le dernier Actif net disponible du Fonds. En cas de distribution partielle en cours de semestre, le calcul sera réalisé sur la base du dernier Actif net du Fonds corrigé prorata temporis des distributions effectuées au cours du semestre

Frais de constitution

Des frais de constitution d'un montant égal à 1% TTC du montant total des Parts A sont prélevés au fil des souscriptions des parts du Fonds, la première année, au profit de la Société de gestion qui fait l'avance de ces frais au Fonds.

Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations

Le montant total annuel des frais d'opérations réalisées et non réalisées énumérés ci-dessous devrait en principe représenter au plus 0,20% TTC de l'Actif net du Fonds par an. Les frais d'acquisition et de cession de participations qui seront à la charge du Fonds comprennent notamment les frais éventuels d'intermédiaires et de courtage, les frais de portage, les frais d'études et d'audits, les frais juridiques, les frais de contentieux, les primes d'assurance (y compris pour l'assurance responsabilité des mandataires sociaux, des salariés de la Société de gestion ou des tiers nommés à des fonctions de gérant, administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance - ou à toute fonction équivalente – des sociétés du portefeuille), les frais d'assurances contractées auprès d'OSEO ou d'autres organismes, les commissions de mouvement, les impôts sur les opérations de bourse éventuellement dus ainsi que tous droits et taxes pouvant être dus à raison ou à l'occasion des acquisitions ou cessions sous quelque forme que ce soit et notamment les droits d'enregistrement prévus par l'article 726 du CGI. Ils comprennent également les frais externes relatifs aux projets d'opérations d'acquisitions ou de cessions de participations n'ayant pas été suivis d'un investissement ou d'un désinvestissement du Fonds, à savoir, sans que cette énumération soit exhaustive, les frais d'audit, notamment comptables et stratégiques, d'études techniques et de qualification, juridiques et d'intermédiaires. Il est entendu que ne sont pas comprises dans le plafond susvisé les sommes venues en diminution des frais de gestion de la Société de gestion visés à l'article 5 d) du règlement.

Autres : Frais indirects liés à l'investissement du Fonds dans d'autres parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement

La Société de gestion portera une attention particulière aux éventuels frais de gestion, et conditions d'entrée et/ou de sortie des produits financiers dans lesquels le Fonds investit, dans le souci d'en limiter l'impact autant que faire se peut. Le coût induit par l'achat de parts ou actions d'OPCVM/FIA ou de fonds d'investissement comprend l'ensemble des frais indirects supportés par le Fonds à l'occasion de l'investissement dans des OPCVM ou des fonds d'investissement. Il se décompose en : - des commissions de souscription/rachat, c'est-à-dire au coût lié à l'acquisition ou à la détention d'un OPCVM/FIA cible ; - des frais facturés directement à l'OPCVM / au FIA cible qui constituent des coûts indirects pour le Fonds acheteur. Ces frais indirects sont rapportés à l'Actif net du Fonds, à savoir à la valeur moyenne sur l'exercice de l'Actif net du Fonds acheteur calculé aux dates d'établissement de la Valeur liquidative. Le montant global des frais indirects liés à l'investissement dans d'autres parts ou actions d'OPCVM / de FIA (commissions de gestion indirectes, commissions de souscription indirectes et commissions de rachat indirectes) est estimé à 0,5% TTC annuel du montant investi en OPCVM/FIA et devrait être d'au maximum 0,155% de l'Actif net du Fonds en moyenne annuelle.

Commissions de mouvement

Le Fonds ne paie aucune commission de mouvement à la Société de gestion pour les transactions réalisées dans le cadre de la gestion de portefeuille. Par transaction, il faut entendre les acquisitions et cessions des sociétés du portefeuille.

DISTRIBUTION DE REVENUS

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion, des dotations éventuelles aux amortissements et de la charge des emprunts. Le revenu distribuable est égal au résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos. Afin que les souscripteurs bénéficient de l'exonération d'IR prévue à l'article 163 quinquies B du CGI, le Fonds ne procédera à aucune distribution de revenus distribuables avant l'échéance d'un délai de cinq (5) ans à compter de la clôture définitive de la Période de Souscription A, sauf exception, notamment pour des raisons liées au respect des quotas et ratios applicables au Fonds. En conséquence, le Fonds capitalisera en principe, pendant au moins toute la durée de ce délai de cinq (5) ans, l'intégralité de ses revenus. Après ce délai, le Fonds pourra procéder à des distributions en numéraire, qui devront intervenir dans les cinq (5) mois suivant la clôture d'un exercice. La Société de gestion pourra également décider en cours d'exercice la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des revenus nets comptabilisés à la date de la décision. Toute distribution de revenus distribuables devra respecter les priorités de distribution définies à l'article 6.4. du règlement.

DISTRIBUTION DES PRODUITS DE CESSION

Compte tenu de l'engagement de conservation des parts pendant cinq (5) ans pris par les porteurs de Parts A personnes physiques, le Fonds ne procédera à aucune distribution d'actifs pendant un délai de cinq (5) ans à compter de la fin de la Période de Souscription A. Les distributions qui seront effectuées après ce délai, mais avant la période de liquidation, se feront exclusivement en numéraire. Les sommes ainsi distribuées seront affectées en priorité au remboursement des parts. Ces distributions seront déduites de la Valeur liquidative des parts concernées. Les Parts A et B entièrement remboursées sont réputées sans valeur nominale et continuent de recevoir les distributions auxquelles elles donnent droit. Toute distribution d'actifs devra respecter les priorités de distribution définies à l'article 6.4. du règlement. Un rapport spécial est établi par le Commissaire aux comptes pour les distributions d'actifs en faveur des Parts B.

Compléments d’information

Evolution de l’actif net au cours de l’exercice
Décomposition de la ligne « CAPITAUX PROPRES » du passif du bilan

		31/12/2023 En EUR	31/12/2022 En EUR	Variation exercice En EUR
Apport	+	15 257 950,00	15 257 950,00	0,00
Capital souscrit (1)	+	15 257 950,00	15 257 950,00	0,00
Capital non appelé (2)	-	0,00	0,00	0,00
Résultat de la gestion	+/-	2 697 516,17	449 637,55	2 247 878,62
Résultat de l'exercice	+/-	-382 256,81	-451 148,79	68 891,98
Cumul des résultats capitalisés ou reportés des exercices précédents	+/-	-2 180 411,22	-1 729 262,43	-451 148,79
Plus-values réalisées				
- sur instruments financiers de capital investissement	+	2 408 481,91	2 155 698,82	252 783,09
- sur dépôts et autres instruments financiers	+	385 091,15	385 091,15	0,00
- sur contrats financiers	+	0,00	0,00	0,00
Moins-values réalisées				
- sur instruments financiers de capital investissement	-	-694 676,37	-663 898,11	-30 778,26
- sur dépôts et autres instruments financiers	-	-133 810,30	-133 810,30	0,00
- sur contrats financiers	-	0,00	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	+	0,00	0,00	0,00
Quotes-parts des plus-values restituées aux assureurs	-	0,00	0,00	0,00
Frais de transaction	-	-5 336,07	-5 214,89	-121,18
Différence de change	+/-	0,00	0,00	0,00
Différence d'estimation :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+/-	3 289 911,99	1 164 478,06	2 125 433,93
- sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	10 521,89	-272 295,96	282 817,85
- sur contrats financiers	+/-	0,00	0,00	0,00
Boni de liquidation	+/-	0,00	0,00	0,00
Rachats et répartitions d'actifs	-	-66 425,09	-66 425,09	0,00
Rachats (2)	-	-66 425,09	-66 425,09	0,00
Distributions de résultats	-	0,00	0,00	0,00
Distributions des plus ou moins-values nettes	-	0,00	0,00	0,00
Répartition d'actifs	-	0,00	0,00	0,00
Autres éléments (3)	+/-	-153 397,00	-153 397,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice	=	17 735 644,08	15 487 765,46	2 247 878,62

(1) Y compris les commissions de souscription acquises au fonds
(2) Sous déduction des commissions de rachat acquises au fonds
(3) Correspondant aux frais de constitution

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Nombre de parts 31/12/2023	Montant 31/12/2023 En EUR
CROISSANCE ET RENDEMENT 2023 Part A		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	151 561,00	
CROISSANCE ET RENDEMENT 2023 Part B		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 526,00	

Commissions

		Montant 31/12/2023 En EUR
CROISSANCE ET RENDEMENT 2023 Part A		
Commissions de souscriptions reçues		0,00
Commissions de rachats reçues		0,00
Total commissions reçues		0,00
Commissions de souscriptions rétrocedées		0,00
Commissions de rachats rétrocedées		0,00
Total commissions rétrocedées		0,00
Commissions de souscriptions acquises		0,00
Commissions de rachats acquises		0,00
Total commissions acquises		0,00
CROISSANCE ET RENDEMENT 2023 Part B		
Commissions de souscriptions reçues		0,00
Commissions de rachats reçues		0,00
Total commissions reçues		0,00
Commissions de souscriptions rétrocedées		0,00
Commissions de rachats rétrocedées		0,00
Total commissions rétrocedées		0,00
Commissions de souscriptions acquises		0,00
Commissions de rachats acquises		0,00
Total commissions acquises		0,00

Ventilation de l'actif net par nature de parts

	Actif net par part 31/12/2023 En EUR	Valeur liquidative 31/12/2023 En EUR
CROISSANCE ET RENDEMENT 2023 Part A	17 189 215,26	113,41
CROISSANCE ET RENDEMENT 2023 Part B	546 428,82	358,07

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

Actif Net	17 735 644,08		
-----------	---------------	--	--

	Quantité		
Souscription A	152 197	100,00	15 219 700,00
Rachats A	636		63 600,00
Souscription B	1 526	25,00	38 150,00
Rachats B	0		
Distribution A			
Distribution B			
			2 541 394,08

Détermination Actif Net part A

	Base	Nombre de titres	Nominal	
Montant souscrit et libéré		152 197,000	100,00	15 219 700,00
Rachats		636,000		63 600,00
Distribution				0,00
80% solde actif net après rbt part B	2 541 394,08			2 033 115,26
Actif net A calculé				17 189 215,26
Actif net A retenu				17 189 215,26
Nombre de parts A				151 561,000
Valeur liquidative A				113,41
FR0013053972				

Détermination Actif Net part B

	Base	Nombre de titres	Nominal	
Montant souscrit et libéré		1 526,000	25,00	38 150,00
Rachats		0,000		0,00
Distribution				0,00
20% solde actif net	2 541 394,08			508 278,82
Actif net B calculé				2 579 544,08
Actif net B retenu				546 428,82
Nombre de parts B				1 526,000
Valeur liquidative B				358,07

Etat des investissements en capital investissement

Nom Société	Nature des instruments financiers détenus	Coût d'acquisition En EUR	Evaluation 31/12/2023 En EUR	Devise de l'instrument	Différence d'estimation 31/12/2023 En EUR
AFYREN	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	136 500,40	33 784,70	EUR	-102 715,70
Sous total		136 500,40	33 784,70		-102 715,70
ARTICQUE INFORMATIQUE	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	701 298,00	1 329 946,26	EUR	628 648,26
Sous total		701 298,00	1 329 946,26		628 648,26
BRIQUE HOUSE MOTHERLAND	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	1 520 000,00	1 918 296,66	EUR	398 296,66
Sous total		1 520 000,00	1 918 296,66		398 296,66
COGEFERM	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	560 548,39	709 090,91	EUR	148 542,52
Sous total		560 548,39	709 090,91		148 542,52
ECODROP	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	216 562,50	329 855,96	EUR	113 293,46
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	216 562,50	260 467,58	EUR	43 905,08
Sous total		433 125,00	590 323,54		157 198,54
HALL U NEED	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	63 000,00	478 800,00	EUR	415 800,00
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	203 300,00	256 462,13	EUR	53 162,13
Sous total		266 300,00	735 262,13		468 962,13
HAUVOIE	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	200 000,00	250 136,80	EUR	50 136,80
Sous total		200 000,00	250 136,80		50 136,80
KALRAY	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	39 524,80	46 189,50	EUR	6 664,70
Sous total		39 524,80	46 189,50		6 664,70
L'AGENCE WAM	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	677 341,44	677 341,44	EUR	0,00
Sous total		677 341,44	677 341,44		0,00
LA BOITE AUX ENFANTS	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	623 434,49	1 863 086,28	EUR	1 239 651,79
Sous total		623 434,49	1 863 086,28		1 239 651,79
METABOLIC EXPLORER	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	92 000,35	11 056,84	EUR	-80 943,51
Sous total		92 000,35	11 056,84		-80 943,51

NEXT-U	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	630 074,59	630 074,59	EUR	0,00
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	770 188,38	996 515,58	EUR	226 327,20
Sous total		1 400 262,97	1 626 590,17		226 327,20
PROGRESS 9	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	430 386,00	595 277,15	EUR	164 891,15
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	170 640,00	221 423,81	EUR	50 783,81
Sous total		601 026,00	816 700,96		215 674,96
SINGULART	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	1 258 525,34	1 258 549,44	EUR	24,10
Sous total		1 258 525,34	1 258 549,44		24,10
VALBIOTIS	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	583 376,46	516 820,00	EUR	-66 556,46
Sous total		583 376,46	516 820,00		-66 556,46
Total		9 093 263,64	12 383 175,63		3 289 911,99

L’inventaire certifié par le dépositaire ligne à ligne du portefeuille est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé s’ils en font la demande.

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Dénomination	Cours ou dernière valeur connue En EUR	Valeur ajustée En EUR	Commentaires
Instruments financiers négociés sur un marché réglementé	0,00000	0,00000	Néant
Parts de FCPR ou droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR	0,00000	0,00000	Néant

Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

	Exercice 31/12/2023 En EUR		Exercice 31/12/2022 En EUR		Variation du coût d'acquisition En EUR	Variation de l'évaluation En EUR
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE						
METABOLIC EXPLORER	92 000,35	11 056,84	92 000,35	34 481,37	0,00	-23 424,53
KALRAY SADIR	39 524,80	46 189,50	79 067,36	77 215,02	-39 542,56	-31 025,52
VALBIOTIS SAS	583 376,46	516 820,00	583 376,46	372 110,40	0,00	144 709,60
AFYREN SAS	136 500,40	33 784,70	136 500,40	98 716,00	0,00	-64 931,30
ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE						
COGEFERM	560 548,39	709 090,91	560 548,39	709 090,91	0,00	0,00
LA BOITE AUX ENFANTS	623 434,49	1 863 086,28	623 434,49	623 434,49	0,00	1 239 651,79
ELYSEES HOLDING	0,00	0,00	26 319,22	0,00	-26 319,22	0,00
HAUVOIE	200 000,00	250 136,80	200 000,00	173 402,00	0,00	76 734,80
SINGULART	650 950,40	249 788,75	650 950,40	350 302,72	0,00	-100 513,97
SINGULART ABSA A	607 574,94	1 008 760,69	607 574,94	1 414 681,88	0,00	-405 921,19
PROGRESS 9	430 386,00	595 277,15	430 386,00	430 310,71	0,00	164 966,44
SERAPHIN E.N.D.	0,00	0,00	341 340,00	85 335,00	-341 340,00	-85 335,00
ARTICQUE INFORMATIQUE	701 298,00	1 329 946,26	701 298,00	1 262 628,50	0,00	67 317,76
HALL U NEED AO	63 000,00	478 800,00	63 000,00	63 000,00	0,00	415 800,00
ECODROP ADP INVESTISSEURS 2020	216 562,50	329 855,96	216 562,50	216 562,50	0,00	113 293,46
NEXT-U APA	630 074,59	630 074,59	630 074,59	630 074,59	0,00	0,00
L'AGENCE WAM	677 341,44	677 341,44	666 662,40	666 662,40	10 679,04	10 679,04
OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE						
ELYSEES 5.0% 04-06-25	0,00	0,00	192 295,06	212 235,07	-192 295,06	-212 235,07
ELYSEES 3.0% 04-06-25	0,00	0,00	82 805,72	87 957,79	-82 805,72	-87 957,79
PROGRESS 9 4.0% 02-04-25 CV	170 640,00	221 423,81	170 640,00	208 119,97	0,00	13 303,84
SERAPHIN END 5.0% 03-04-25 CV	0,00	0,00	170 670,00	221 895,23	-170 670,00	-221 895,23
HYPNOS 4.5% 31-12-23	0,00	0,00	115 769,00	129 134,66	-115 769,00	-129 134,66
HALL U NEED 4.0% 13-11-27 CV	25 300,00	31 089,58	25 300,00	29 229,63	0,00	1 859,95
HALL U NEED 4.0% 13-11-27 CV	25 300,00	32 033,29	25 300,00	29 821,10	0,00	2 212,19
HALL U NEED 4.0% 13-11-27 CV	152 700,00	193 339,26	152 700,00	179 987,39	0,00	13 351,87
ECODROP 4.0% 30-06-25 CV	216 562,50	260 467,58	216 562,50	244 692,53	0,00	15 775,05
NEXTU 4.0% 31-12-25 CV	700 068,99	907 834,35	700 068,99	829 914,12	0,00	77 920,23
NEXTU 4.0% 31-12-25 CV	70 119,39	88 681,23	70 119,39	81 778,32	0,00	6 902,91
BRIQ HO 4.5 06-25	1 520 000,00	1 918 296,66	1 520 000,00	1 744 814,72	0,00	173 481,94
SERAPHIN END 0.5% 26-10-23 CV	0,00	0,00	136 020,00	144 235,20	-136 020,00	-144 235,20
Total	9 093 263,64	12 383 175,63	10 187 347,16	11 351 824,22	-1 094 083,52	1 031 351,41

Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Nom Société	Nature des instruments financiers détenus	Coût d'acquisition En EUR	Prix de cession En EUR	Plus-values (*) En EUR	Moins-values (*) En EUR
ELYSEES HOLDING	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	275 100,78	244 322,52	0,00	30 778,26
Sous total		275 100,78	244 322,52	0,00	30 778,26
ELYZEES HOLDING	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	64 316,22	73 553,20	9 236,98	0,00
Sous total		64 316,22	73 553,20	9 236,98	0,00
FWORCO	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	0,00	14 359,69	14 359,69	0,00
Sous total		0,00	14 359,69	14 359,69	0,00
HYPNOS	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	115 769,00	115 769,00	0,00	0,00
Sous total		115 769,00	115 769,00	0,00	0,00
KALRAY	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	39 542,56	60 591,77	21 049,21	0,00
Sous total		39 542,56	60 591,77	21 049,21	0,00
SERAPHIN END	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	341 340,00	369 785,00	28 445,00	0,00
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	306 690,00	329 301,21	22 611,21	0,00
Sous total		648 030,00	699 086,21	51 056,21	0,00
TOUTABO	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	0,00	157 081,00	157 081,00	0,00
Sous total		0,00	157 081,00	157 081,00	0,00
Total		1 142 758,56	1 364 763,39	252 783,09	30 778,26

(*) Plus ou moins-values réalisées hors frais de transaction.

Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers (Instruments financiers hors capital investissement)

Instruments financiers hors capital investissement	Devise	Quantité	Evaluation 31/12/2023	% de l'actif net
OPCVM ET FIA A VOCATION GENERALE DESTINES AUX NON PROFESSIONNELS ET EQUIVALENTS D'AUTRES PAYS				
SANSO CONVICTIONS ESG B	EUR	196,666	261 363,21	1,47
AMPLEGEST MIDCAPS IC	EUR	593	168 198,52	0,95
AMUNDI PATRIMOINE C	EUR	1 355,804	164 608,16	0,93
R-CO CONVICT CRED SD EUR I EUR	EUR	1,5059	168 140,66	0,95
R-co 4CHANGE MODERATE ALLOCATION P EUR	EUR	187,8886	188 326,38	1,06
Sycomore Sélection PME I	EUR	30	192 176,40	1,08
TALENCE OPTIMAL	EUR	30,9448	298 125,61	1,68
Anaxis Income Advantage I1	EUR	1 776,8301	199 040,51	1,12
European Bond Opp. 2027 I1	EUR	4 915,4542	573 633,51	3,23
MAM SOLUTION I	EUR	28,3917	349 206,84	1,97
R-CO VALOR BOND OPPORTUN C EUR	EUR	1 913,9235	212 196,70	1,20
FIDELITY FUNDS SUST EUROZONE EQ FD Y ACC	EUR	9 906,9	203 487,73	1,15
EDR FUND INCOME EUROPE I EUR	EUR	1 529,168	202 064,26	1,14
FIDELITY-GBL MA INCOME FD-CL Y EUR H C	EUR	13 333	149 062,94	0,84
ODDO BHF SUST CREDIT OPP CI EUR CAP	EUR	98,659	109 617,15	0,62
Total OPCVM ET FIA A VOCATION GENERALE DESTINES AUX NON PROFESSIONNELS ET EQUIVALENTS D'AUTRES PAYS			3 141 122,97	19,39
Total			3 439 248,58	19,39

Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

Investissement	Nature de l'engagement	Echéance	Montant engagement	Appels de fonds réalisés	Montants restant à appeler	Modalités de mise en œuvre
Total	Néant		0,00	0,00	0,00	

Créances et Dettes

		31/12/2023 En EUR
Créances		
Coupons et dividendes en espèces		0,00
Débiteurs divers		0,00
Séquestres		0,00
Achat à terme de devise		0,00
Charges constatées d'avances		0,00
Autres créances		0,50
Total des créances		0,50
Dettes		
Charges à payer		23 000,00
- Rémunération de gestion		0,00
- Rémunération administrateur et comptable		4 140,00
- Rémunération dépositaire		14 140,00
- Rémunération honoraires CAC		4 720,00
- Frais de reporting		0,00
- Frais Middle Office		0,00
Créditeurs divers		0,00
Séquestres		0,00
Vente à terme de devise		0,00
Boni de liquidation		0,00
Autres dettes		0,00
Total des dettes		23 000,00

Inventaire des prêts consentis par catégorie

Valeur	31/12/2023 En EUR	31/12/2022 En EUR	Echéance de la créance
Crédit-bail	0,00	0,00	
Souscription de bons de caisses	0,00	0,00	
Avances en compte courant	0,00	0,00	
Autres	0,00	0,00	
Total	0,00	0,00	

Frais de gestion

	31/12/2023 En EUR
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	639 763,15
- Rémunération de gestion	579 993,68
- Rémunération administrateur et comptable	8 358,85
- Rémunération dépositaire	13 876,00
- Rémunération honoraires CAC	9 534,92
- Frais audits et conseils	23 774,44
- Impôts et taxes	0,00
- Frais juridiques	0,00
- Frais de reporting	0,00
- Frais Middle Office	0,00
- Autres frais	4 225,26
En pourcentage de l'actif net moyen	3,89
Rétrocession de frais de gestion	0,00
Frais de performance (frais variables)	0,00

Autres frais

Ventilation des frais d'audit par ligne d'investissement

31/12/2023 En EUR	
Frais relatifs à des acquisitions réalisées	0,00
Frais relatifs à des acquisitions non réalisées	0,00
Total	0,00

Frais de constitution : 0,00

Rappel des taux de frais annuels gestionnaires et distributeurs supportés par le souscripteur

Catégorie agrégée				Frais de fonctionnement non récurrents liés à l’acquisition, au suivi et la cession des participations	Frais de gestion indirects	Total TFAM gestionnaire et distributeur
de frais, telle que mentionnée à l'article D.214-80 du code monétaire et financier	Droits d’entrée et de sortie	Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	Frais de constitution			
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeurs maximaux sur la durée de vie du fonds ou de la société, tels que présentés dans le document d’information	0.62 %	3.74 %	0.12 %	0.22 %	0.17 %	4.87 %
Taux constatés chaque année et sur la durée écoulée du fonds ou de la société (gestionnaire et distributeur) :						
31/12/2023	0.00 %	4.02 %	0.00 %	0.18 %	0.00 %	4.20 %
31/12/2022	0.00 %	3.63 %	0.00 %	0.02%	0.00 %	3.65 %
31/12/2021	0.00 %	3.45 %	0.00 %	0.37 %	0.00 %	3.82 %
31/12/2020	0.00 %	3.30%	0.00 %	0.54 %	0.00 %	3.84%
31/12/2019	0.00 %	3.56%	0.00 %	0.19 %	0.00 %	3.75 %
31/12/2018	0.07 %	0.55%	0.92 %	0.00 %	0.07 %	1.61 %
TFAM pratiqué sur la période écoulée	0.01 %	3.04%	0.15 %	0.21 %	0.01 %	3.42 %

Autres informations

31/12/2023 En EUR	
Valeurs boursières des titres faisant l'objet d'une transaction temporaire	
Titre pris en pension livrée	0,00
Titres emprunté	0,00
Valeurs boursières des titres donnés et reçus en garantie	
Donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPCVM gérés par ces entités	
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Avances en compte courant	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables

- Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

Néant

- Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Néant

- Tableau d’affectation des sommes distribuables

Tableau d’affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	31/12/2023 En EUR	31/12/2022 En EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-382 256,81	-451 148,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Total	-382 256,81	-451 148,79
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-382 256,81	-451 148,79
Total	-382 256,81	-451 148,79

Tableau d’affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values	31/12/2023 En EUR	31/12/2022 En EUR
Affectation		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	221 883,65	-531 674,23
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Total	221 883,65	-531 674,23
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	221 883,65	-531 674,23
Total	221 883,65	-531 674,23

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	31/12/2023 En EUR	31/12/2022 En EUR
CROISSANCE ET RENDEMENT 2023 Part A		
Nombre d'actions ou de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire de résultat	0,00	0,00
Distribution unitaire de plus ou moins-values nettes	0,00	0,00
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	0,00	0,00
CROISSANCE ET RENDEMENT 2023 Part B		
Nombre d'actions ou de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire de résultat	0,00	0,00
Distribution unitaire de plus ou moins-values nettes	0,00	0,00
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l’organisme au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2023 En EUR	31/12/2022 En EUR	31/12/2021 En EUR	31/12/2020 En EUR	31/12/2019 En EUR
CROISSANCE ET RENDEMENT 2023 Part A					
Actif Net	17 189 215,26	15 390 912,37	16 754 634,38	14 300 893,34	14 726 749,61
Engagement de souscription	15 156 100,00	15 156 100,00	15 184 800,00	15 206 200,00	15 212 200,00
Montant libéré	15 156 100,00	15 156 100,00	15 184 800,00	15 206 200,00	15 212 200,00
Répartitions d’actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de parts	151 561,00	151 561,00	151 848,00	152 062,00	152 122,00
Report à nouveau unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative	113,41	101,54	110,33	94,04	96,80
CROISSANCE ET RENDEMENT 2023 Part B					
Actif Net	546 428,82	96 853,09	430 608,60	0,00	
Engagement de souscription	38 150,00	38 150,00	38 150,00	0,00	
Montant libéré	0,00	0,00	0,00	0,00	
Répartitions d’actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	
Distribution sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	
Nombre de parts	1 526,00	1 526,00	1 526,00	1 526,00	
Report à nouveau unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	0,00	0,00	0,00	0,00	
Valeur liquidative	358,07	63,46	282,18	0,00	